

Chapitre 29

Secrétariat du Conseil du Trésor

Rapport annuel sur les marchés
du gouvernement — 1998

Table des matières

	Page
Points saillants	29–5
Introduction	29–7
Rapport sur les marchés fédéraux	29–7
Intérêt du Parlement	29–8
Objet de la vérification	29–12
Observations et recommandations	29–12
Validité des données	29–12
Les offres à commandes ne sont pas des marchés	29–12
Les paiements effectués par cartes d’achat/de crédit ne devraient pas figurer dans un rapport sur les marchés	29–15
Modifications et rapport distinct	29–15
Fiabilité des données	29–17
Classification des marchés	29–17
Intégralité des données	29–19
En général, les marchés passés par les sociétés d’État ne figurent pas dans le Rapport	29–19
Certains marchés sont exclus pour des raisons de sécurité	29–19
Collecte et préparation des données	29–21
Principales préoccupations au sujet de la collecte des données	29–22
Pour divers marchés, aucune donnée n’apparaissait dans la base de données pangouvernementale sur les marchés	29–22
Le processus de « confirmation tacite » ne fonctionne pas bien	29–22
L’examen interne mené par TPSGC permet de cerner quelques omissions	29–22
Des inexactitudes étaient manifestes dans le processus d’entrée des données	29–22
Transparence de la communication	29–23
Pertinence des données	29–25
Conclusion	29–29
Événement postérieur	29–29
À propos de la vérification	29–30
Encadrés	
Besoin de disposer d’une information plus pertinente et exacte sur la passation des marchés — Observations de comités permanents du Parlement	29–9
Modifications et besoin d’améliorer l’information à ce sujet — Observations du Comité permanent des opérations gouvernementales	29–18

	Page	
Pièces		
29.1	Dépenses et acquisitions du gouvernement fédéral, 1998–1999	29–10
29.2	Résumé des données par cartes d’achat/de crédit, modifications, offres à commandes et passation des marchés, 1998	29–13
29.3	Offres à commandes, 1998	29–14
29.4	Paiements effectués par cartes d’achat, 1998	29–15
29.5	Modifications (nettes), 1998	29–16
29.6	Tableau des modifications visant des marchés de 1998 attribués uniquement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	29–17
29.7	Résultats des sondages de corroboration – Échantillon	29–20
29.8	Définitions des procédures de sollicitation	29–24
29.9	Évaluation des marchés à fournisseur unique au moyen d’un préavis d’adjudication de contrat (PAC), en regard des critères qui définissent les « marchés concurrentiels »	29–27
29.10	Justification de l’absence d’appel d’offres	29–28
Annexes		
A.	Rapport annuel sur les marchés du Secrétariat du Conseil du Trésor, 1998	29–33
B.	Politique du gouvernement sur les marchés	29–38



Secrétariat du Conseil du Trésor

Rapport annuel sur les marchés du gouvernement — 1998

Points saillants

29.1 Le présent chapitre est consacré au *Rapport annuel sur les marchés* du Secrétariat du Conseil du Trésor pour l'année civile 1998. Le Rapport donne aux Canadiens un aperçu statistique annuel du nombre de marchés passés conformément au *Règlement sur les marchés de l'État* et à la *Politique sur les marchés* du gouvernement, et de la valeur qu'ils représentent. La valeur des marchés déclarés en 1998 s'établissait à 13,4 milliards de dollars (le Programme d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada, de 2,99 milliards de dollars étant compris), soit plus d'un tiers du coût de fonctionnement du gouvernement de 35,7 milliards de dollars.

29.2 Les mécanismes en place pour recueillir les données nécessaires à la préparation du Rapport permettent de saisir la plupart des renseignements requis et offrent la possibilité de préparer un document valable et utile. Néanmoins, notre vérification a mis au jour des lacunes importantes en ce qui touche la validité, la fiabilité, la transparence et la pertinence des données communiquées dans le Rapport. (Nous définissons ces termes dans le chapitre.)

29.3 Plus précisément, les lacunes relevées dans le Rapport de 1998 se rapportent aux aspects qui suivent :

- **La validité :** Les transactions liées aux modifications apportées aux marchés, aux offres à commandes et aux paiements effectués par cartes de crédit figurent parmi les renseignements fournis sur les principales activités liées à la passation des marchés. L'information sur ces transactions devrait figurer dans des parties distinctes du Rapport.
- **La fiabilité :** La vérification a permis de découvrir que l'information fournie sur le nombre de marchés et la valeur monétaire qu'ils représentent était incomplète. Par exemple, le Rapport restait silencieux sur des marchés représentant au moins 320 millions de dollars, dont il aurait fallu rendre compte. Nous avons également constaté que l'information fournie sur la classification des marchés était douteuse.
- **La transparence :** Le Rapport de 1998 ne contient pas suffisamment de notes explicatives ou de liens pour permettre au lecteur non connaisseur de comprendre l'approche adoptée pour la préparation du Rapport et la signification des principaux termes utilisés dans la présentation des données.
- **La pertinence :** Comme les rapports parus antérieurement, le Rapport de 1998 a été publié plus d'un an après l'expiration de la période de référence, ce qui en affaiblit la pertinence. En outre, il ne contient pas suffisamment de renseignements sur des questions précises pour répondre aux besoins du public et des parlementaires. Ces besoins ont été établis par des comités parlementaires.

29.4 Les données fournies ne nous permettent pas de quantifier l'effet de plusieurs de ces lacunes sur le Rapport, ni d'évaluer leur interaction réciproque. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer dans quelle mesure ces lacunes nuisent à la présentation fidèle du Rapport dans son ensemble.

Contexte et autres observations

29.5 Le Bureau du vérificateur général a toujours insisté pour que l'on publie de façon fidèle et pertinente des données statistiques sur la passation des marchés par le gouvernement. Nous avons soulevé la question pour la première fois en 1982 et plus récemment dans nos rapports parus en 1991 et en 1997. L'absence de

renseignements adéquats sur la passation des marchés est la source des préoccupations qui ont retenu l'attention du Comité permanent des opérations gouvernementales de la Chambre des communes dans les rapports qu'il a publiés en 1995 et en 1997. En 1999, le Comité des comptes publics a également exprimé des préoccupations au sujet de l'information communiquée et il a recommandé que les rapports futurs soient vérifiés.

29.6 Nous recommandons que le Secrétariat du Conseil du Trésor rende le *Rapport annuel sur les marchés* plus utile en présentant séparément l'information concernant les modifications, les offres à commandes et les paiements effectués par cartes de crédit. Nous recommandons également qu'il précise dans le Rapport les raisons pour lesquelles un marché est attribué à un fournisseur en particulier. Il conviendrait en outre que le Secrétariat du Conseil du Trésor conçoive des systèmes d'assurance de la qualité qu'il appliquerait aux données utilisées aux fins de la préparation du Rapport. Le Secrétariat devrait également veiller à résoudre les questions d'ordre conceptuel et les questions liées à la présentation que nous avons cernées. Un peu plus d'efforts et d'attention de la part des responsables des achats permettront d'apporter d'importantes améliorations à la communication des données statistiques.

Comme on le signale dans la section « Événement postérieur » (paragraphe 29.76), le Secrétariat du Conseil du Trésor a déjà pris des mesures pour répondre à un certain nombre de nos préoccupations. Dans ses réponses à nos recommandations, le Secrétariat indique qu'il poursuit activement la mise en oeuvre de certaines d'entre elles et qu'il prend les autres en compte.

Introduction

Rapport sur les marchés fédéraux

29.7 Le *Rapport annuel sur les marchés*, publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor, présente des données statistiques récapitulatives sur les marchés passés par les ministères et les organismes conformément au *Règlement sur les marchés de l'État (RMÉ)* et à la *Politique sur les marchés* du gouvernement. Le Rapport est un document relativement court, qui présente les données sous la forme de tableaux et ne contient à peu près pas de notes explicatives ou contextuelles. L'information révèle le nombre réel de marchés attribués ainsi que leur valeur monétaire (à la fois pour les marchés supérieurs et inférieurs à 25 000 \$). Les marchés sont présentés de façon récapitulative dans des tableaux, par type de marchandise (fournitures, services ou travaux de construction) et selon la méthode d'invitation à soumissionner utilisée. Un autre tableau présente de façon moins détaillée les marchés passés par les ministères. Le *Rapport annuel sur les marchés 1998* est joint au complet à l'annexe A au présent chapitre, pour en faciliter la consultation.

29.8 Les marchés de fournitures, de services et de travaux de construction représentent 13,4 milliards de dollars, soit plus d'un tiers du coût de fonctionnement du gouvernement. L'information fournie sur chacun des marchés provient du site Web de Contrats Canada, qui compte actuellement la plupart des marchés attribués par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Toutefois, il n'est pas facile de regrouper cette information. Les annexes détaillées des *Comptes publics du Canada* contiennent de l'information sur les paiements effectués par le gouvernement aux termes de marchés et d'autres modes d'achat visant des fournitures, des services ou des travaux de construction. Étant donné qu'il n'existe aucune autre source

d'information récapitulant les activités menées dans le domaine de la passation des marchés au gouvernement, le *Rapport annuel sur les marchés* est le seul moyen dont disposent le Parlement, le public et les fournisseurs pour suivre les activités dans ce domaine.

29.9 Le Secrétariat du Conseil du Trésor établit les exigences, les priorités, le ton et l'importance à donner au rapport. Il lui incombe également de suivre de près les activités menées par les ministères et il travaille avec eux sur la façon de donner suite aux observations et aux recommandations du vérificateur général, des comités parlementaires et des vérificateurs internes. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fait des acquisitions pour le compte des ministères, qui font également leurs propres achats. Une section de TPSGC est chargée de recueillir tous les renseignements portant sur les achats (provenant de sources de TPSGC ou des ministères) et de les présenter selon les exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor.

29.10 Le gouvernement mène ses activités et rend compte de la plupart d'entre elles sur la base de l'exercice financier, lequel se termine le 31 mars. Des rapports sur les marchés ont été préparés, pour chaque exercice, jusqu'à 1994–1995 inclusivement. Toutefois, les rapports faisant état des acquisitions sous le régime des accords de commerce international devaient couvrir l'année civile. Pour simplifier la reddition de comptes sur les achats, le Secrétariat du Conseil du Trésor a approuvé le changement de la période de référence qui, depuis 1995, correspond à l'année civile.

29.11 Contexte de la passation des marchés. Pour l'exercice 1998–1999, les dépenses du gouvernement fédéral ont totalisé plus de 150 milliards de dollars et, de ce montant, le coût total de fonctionnement du gouvernement (excluant les paiements de transfert et les

**Les marchés de
fournitures, de
services et de travaux
de construction
représentent
13,4 milliards de
dollars, soit plus
d'un tiers du coût de
fonctionnement du
gouvernement.**

**Le Secrétariat du
Conseil du Trésor
et Travaux publics
et Services
gouvernementaux
Canada ont l'un et
l'autre affirmé
publiquement que
la concurrence
constituait un
aspect important d'une
bonne passation
des marchés.**

intérêts) s'est chiffré à approximativement 35,7 milliards de dollars, selon les *Comptes publics*. La masse salariale a pour sa part représenté plus de la moitié de ce montant, soit 18,3 milliards de dollars. Les paiements effectués pour l'acquisition de fournitures, de services et de travaux de construction (voir la pièce 29.1) constituaient essentiellement le reste du montant, soit 17,4 milliards de dollars. La plupart des achats se font au moyen de marchés. Cependant, aux fins du présent rapport, bien que certains achats (par exemple les déplacements et le logement) tombent dans la catégorie des fournitures et des services, ils ne sont pas pris en compte au titre de l'attribution des marchés.

29.12 Les acquisitions fédérales indiquées dans la pièce 29.1 ne peuvent être rapprochées des données publiées dans le Rapport de 1998, car certains des marchés représentent des engagements de dépenses couvrant plusieurs années; à noter également que les périodes de référence et la classification utilisées dans les *Comptes publics* et le *Rapport sur les marchés* ne correspondent pas. Néanmoins, en moyenne, la valeur des marchés passés pendant une année donnée représente généralement une fraction relativement stable des dépenses annuelles réelles consacrées à des fournitures, à des services et à des travaux de construction.

29.13 Couverture du Rapport annuel sur les marchés. Bien que le Rapport soit essentiellement un document d'ordre statistique, il présente un indicateur clé du rendement : le pourcentage des marchés attribués en régime de concurrence. Le gouvernement préconise un large éventail d'objectifs dans le domaine de la passation des marchés, notamment répondre aux besoins opérationnels, obtenir la meilleure valeur, répondre à des besoins socio-économiques, traiter équitablement les éventuels fournisseurs et assurer la transparence (voir l'annexe B).

29.14 Le régime de concurrence seul ne constitue pas une condition suffisante à l'atteinte de ces objectifs. Toutefois, lorsqu'il est utilisé de bonne foi, il garantit dans une certaine mesure que les objectifs seront atteints. À cette fin, le *Règlement sur les marchés de l'État* et les divers accords commerciaux insistent tous beaucoup sur la concurrence qu'ils définissent comme le moyen privilégié de passer des marchés. Ils permettent d'attribuer des marchés à un fournisseur dans des situations exceptionnelles et bien définies. En conséquence, le pourcentage de marchés attribués en régime de concurrence constitue une bonne mesure récapitulative du rendement. Le Secrétariat du Conseil du Trésor et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont l'un et l'autre affirmé publiquement que la concurrence constituait un aspect important d'une bonne passation des marchés.

Intérêt du Parlement

29.15 Ces dernières années, le Parlement a dit vouloir disposer d'une information fiable et valable sur la passation des marchés, pour lui permettre d'évaluer la façon dont la politique du gouvernement en la matière est mise en oeuvre. L'encadré figurant à la page 29-9 présente des extraits des Rapports du Comité permanent des opérations gouvernementales et du Comité des comptes publics, qui portent sur la reddition de comptes relativement à la passation des marchés. Ces comités ont formulé un certain nombre de recommandations dans ce domaine, qui n'ont pas encore été mises à exécution. Des représentants officiels nous ont indiqué que le Secrétariat du Conseil du Trésor envisageait présentement certains changements qui pourraient répondre en partie aux recommandations formulées.

29.16 Plus précisément, en 1999, le Comité des comptes publics a recommandé que le rapport du gouvernement sur les marchés soit vérifié.

Besoin de disposer d'une information plus pertinente et exacte sur la passation des marchés — Observations de comités permanents du Parlement

Comité permanent des opérations gouvernementales — Décembre 1995 et avril 1997

Pendant plusieurs années, le Comité a tenu des audiences sur la passation des marchés. Dans son rapport de décembre 1995, il fait remarquer que le cadre global de reddition de comptes dans le domaine de la passation des marchés doit être examiné et que le Conseil du Trésor doit y apporter d'importantes révisions pour qu'il puisse fournir des données statistiques exactes, qui répondent aux besoins des parlementaires.

En avril 1997, le Comité a à nouveau souligné le besoin de communiquer une information exacte et pertinente. Plus précisément, il affirmait :

« Tout au long de ses audiences, le Comité a constamment fait face à un manque de données statistiques sur les activités d'adjudication de contrats au gouvernement. Des témoins des secteurs privé et public ont exprimé les mêmes préoccupations. Les hauts fonctionnaires du SCT et de TPSG Canada ont convenu qu'il faudrait améliorer l'actuel cadre hiérarchique normalisé de chaque ministère afin que soit établie dans un délai acceptable une base de données vérifiée et exacte pour toutes les activités d'attribution de marchés au gouvernement. Selon le Comité, le Conseil du Trésor devrait faire de cette mesure une priorité. »

Il a également fait remarquer ce qui suit :

« ... le rapport annuel d'activités d'adjudication de contrats que produit le Conseil du Trésor constitue un outil d'information utile pour le Parlement concernant une part appréciable des dépenses publiques annuelles (plus de 7 milliards de dollars en 1994-1995). Ce rapport a permis aux ministres et aux fonctionnaires du Conseil du Trésor d'évaluer les tendances en matière d'adjudication de contrats au gouvernement, de compétitivité et de conformité avec les politiques et règlements du Conseil du Trésor en ce domaine. »

« Pour que ce rapport annuel soit encore plus utile aux fins de l'examen en comité parlementaire, le Comité demande respectueusement que l'on envisage d'améliorer la présentation des données afin que les parlementaires puissent mieux comprendre pourquoi les activités d'adjudication de marchés varient d'un ministère ou d'un organisme à l'autre. De brèves explications touchant les marchés non concurrentiels de plus de 25 000 \$, les modifications de marchés et

d'autres divergences importantes auraient pour effet d'améliorer la transparence et d'aider considérablement le Comité. En outre, le rapport des activités d'adjudication de marchés publics devrait être déposé régulièrement à l'automne de chaque année, comme c'est le cas pour les rapports de rendement du CT. »

Il a recommandé que le Conseil du Trésor :

a) « de concert avec TPSG Canada et d'autres ministères, continue d'améliorer le cadre hiérarchique normalisé afin d'établir une base de données exacte sur l'adjudication de marchés publics dans l'ensemble du gouvernement;

b) cherche, en priorité, à combler les lacunes en matière d'information sur la passation de marchés, c'est-à-dire qu'il exige que les ministères fournissent des données sur les contrats concurrentiels et non concurrentiels, les marchés à fournisseurs uniques, les modifications de marchés et les justifications ;

c) accorde une grande priorité à la préparation opportune et régulière de rapports annuels, à l'intention du Parlement, sur l'adjudication de marchés publics par le gouvernement. »

Comité permanent des comptes publics — Mai 1999 et juin 2000

Dans son rapport du 5 mai 1999, qui porte sur le chapitre 26, La passation des marchés de services professionnels : certains contrats à fournisseur unique, du *Rapport du vérificateur général du Canada*, paru en décembre 1998, le Comité a fait un certain nombre de recommandations, dont celles-ci :

Recommandation 1 :

« Que le Secrétariat du Conseil du Trésor commence dès à présent à adhérer à l'article 5.1 de sa politique sur les marchés en :

a) publiant un rapport sur les marchés une fois par an ou plus souvent, dont les données devraient être vérifiées;

b) exigeant de tous les ministères et organismes passant ou modifiant des contrats qu'ils présentent des rapports annuels au Secrétariat du Conseil du Trésor sur toutes leurs activités en matière de passation de contrats;

c) évaluant dans quelle mesure les ministères respectent les politiques relatives à la passation de marchés et le nombre des contrats accordés en régime de concurrence; et en

d) examinant régulièrement les contrats de services de particuliers, notamment ceux dont la valeur est inférieure à 5 000 \$. Les résultats de ces examens devront être intégrés au Rapport annuel sur les marchés du Secrétariat du Conseil du Trésor. »

Recommandation 5 :

« Que le Secrétariat du Conseil du Trésor encourage les ministères à faire expressément mention des marchés qu'ils auront conclus dans leurs rapports annuels sur le rendement, en commençant par ceux publiés pour la période s'étant terminée le 31 mars 1999. »

Le SCT a fait savoir que l'article 5.1 de sa politique sur les marchés exige que les entités lui transmettent de telles données — aucune loi n'exige que l'information soit rendue publique. L'exigence en matière de rapport date de l'exercice 1991-1992. Depuis cette année-là, l'information concernant toutes les années est diffusée dans une forme récapitulative sur son site Web.

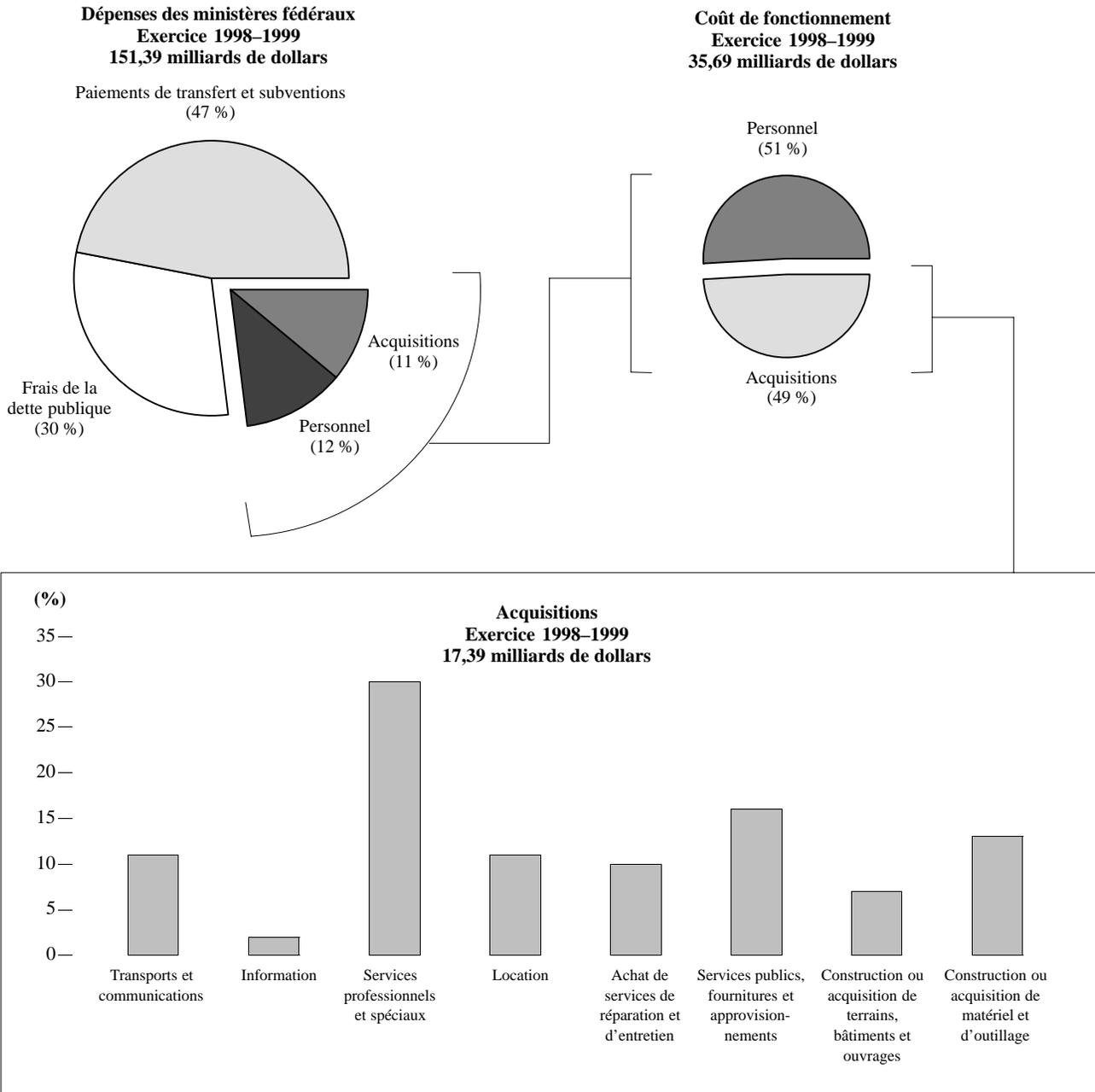
Son dernier rapport, qui date de juin 2000, porte sur le chapitre 30, Les marchés de services professionnels conclus avec un fournisseur unique au moyen de préavis d'adjudication de contrat, du Rapport de novembre 1999. Dans ce rapport, le Comité a formulé les recommandations qui suivent à propos des modifications qui, selon lui, devraient être apportées au Rapport :

4. « Que le Secrétariat du Conseil du Trésor surveille l'examen, par les ministères, des contestations des préavis d'adjudication de contrats et, dans ses rapports annuels sur les marchés, en commençant avec son rapport de 2001, qu'il donne un compte rendu des résultats, accompagné d'explications détaillées montrant pourquoi les contestations ont été soit acceptées soit rejetées.

5. Que le Secrétariat du Conseil du Trésor cesse de considérer comme étant concurrentiels les marchés à fournisseur unique annoncés par préavis d'adjudication de contrat jusqu'à la mise en oeuvre complète des recommandations du vérificateur général du Canada et du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes concernant les marchés à fournisseur unique et jusqu'à ce que le Secrétariat puisse donner une garantie raisonnable de la conformité à toutes les exigences actuelles relatives aux conditions en vertu desquelles les marchés à fournisseur unique peuvent être accordés. »

Pièce 29.1

Dépenses et acquisitions du gouvernement fédéral,
1998-1999



Source : Comptes publics du Canada, 1998–1999

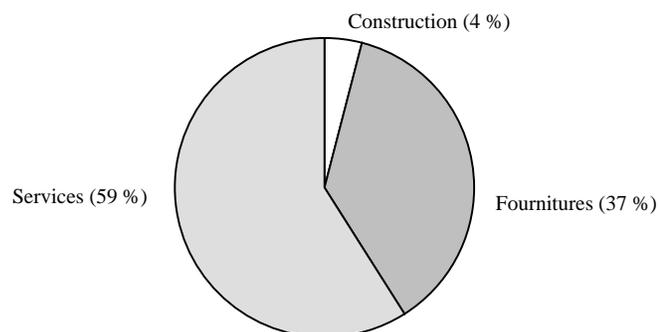
Dépenses et acquisitions du gouvernement fédéral, 1998-1999

Explication partielle des écarts entre les chiffres des *Comptes publics du Canada* et ceux qui figurent dans le *Rapport annuel sur les marchés*.

Article courant	En millions de dollars	Partie de l'article courant — non inclus dans le <i>Rapport annuel sur les marchés</i> du Secrétariat du Conseil du Trésor	En millions de dollars
02 Transports et communications	1 920	Déplacements et logement	1 042
03 Information	379		
04 Services professionnels et spéciaux	5 161		
05 Location	1 833	Biens immobiliers — bâtiments	991
06 Achat de services de réparation et d'entretien	1 780		
07 Services publics, fournitures et approvisionnements	2 791	Services publics	278
08 Construction ou acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	1 192	Achat de terrains et bâtiments	1 059
09 Construction ou acquisition de matériel et d'outillage	2 334		
Total partiel (moins les exclusions)	17 390 3 370		3 370
Montant estimatif des dépenses — 1998-1999	14 020		

Source: *Comptes publics du Canada*, 1998-1999

Rapport annuel sur les marchés du Secrétariat du Conseil du Trésor
1998 (année civile)
13,43 milliards de dollars



Source : *Rapport annuel sur les marchés 1998*

La présente vérification donne suite à cette recommandation et à la nécessité de fournir au Parlement de l'information sur d'autres questions abordées dans les recommandations formulées par divers comités relativement à l'information sur la passation des marchés.

Objet de la vérification

Une offre à commandes est une entente non contraignante conclue entre le gouvernement fédéral et un éventuel fournisseur. Il ne s'agit pas d'un marché au sens du Règlement sur les marchés de l'État.

29.17 Le présent chapitre porte sur le *Rapport annuel sur les marchés 1998* du Secrétariat du Conseil du Trésor. Celui-ci diffuse un sommaire de l'information sur son site Web, dans deux annexes établies à l'échelle du gouvernement. En outre, il fournit des détails dans une annexe qui présente l'information par ministère. Les activités sont réparties en deux catégories : les marchés d'une valeur inférieure à 25 000 \$ et les marchés de 25 000 \$ et plus. Si le nombre de marchés d'une valeur inférieure à 25 000 \$ est relativement élevé, il n'en demeure pas moins que ces marchés ne représentent qu'environ 10,5 p. 100 de la valeur, soit 1,4 milliard de dollars.

29.18 Nous voulions déterminer la mesure dans laquelle le Rapport nous donne une information récapitulative exacte sur la passation des marchés. Plus précisément, nous voulions évaluer la validité, la fiabilité, la transparence et la pertinence du Rapport, en particulier au regard des besoins exprimés par les parlementaires. Les données offertes ne nous permettent pas de quantifier l'effet de plusieurs faiblesses sur le Rapport, ni d'évaluer leur interaction réciproque. Par conséquent, nous ne pouvons évaluer la mesure dans laquelle ces lacunes influent sur la présentation fidèle du Rapport dans son ensemble. Des détails additionnels concernant la vérification sont fournis à la rubrique **À propos de la vérification**, à la fin du chapitre.

Observations et recommandations

Validité des données

29.19 Par « validité », on entend la mesure dans laquelle les données représentent ce qu'elles sont censées représenter et ne portent pas sur divers types d'activité sans distinction. Lorsqu'il convient de faire une distinction entre plusieurs types d'activité, l'information les concernant doit être ventilée comme il se doit ou présentée dans des annexes distinctes. Dans le cas qui nous occupe, les données du *Rapport annuel sur les marchés* représentent les activités liées à la passation des marchés menées conformément au *Règlement sur les marchés de l'État* et à la *Politique sur les marchés* du gouvernement, pendant la période de référence. Par conséquent, nous nous attendrions à ce que :

- les données concernant les marchés initiaux soient séparées des données concernant les modifications;
- les données concernant les offres à commandes et les paiements par cartes de crédit, qui ne sont pas des marchés, soient séparées de l'information fournie dans le Rapport sur les marchés initiaux.

29.20 Notre examen de la validité des données a mis en relief trois types de transactions mentionnés ci-dessus : les offres à commandes, les cartes d'achat et les modifications (voir la pièce 29.2).

Les offres à commandes ne sont pas des marchés

29.21 Des données sur les offres à commandes figurent dans le Rapport publié pour l'année 1998 alors que les données concernant les commandes subséquentes n'y figurent pas. Il ne convient pas de regrouper les données portant, d'une part, sur les offres à commandes et, d'autre part, sur les marchés. Une offre à commandes est une

Résumé des données par cartes d'achat/de crédit, modifications, offres à commandes et passation des marchés, 1998

Tous les ministères et organismes assujettis au *Règlement sur les marchés de l'État*.

1998 – Valeur totale des marchés attribués

Valeur	Procédure de sollicitation *	Chiffres déclarés Total		Cartes d'achat/de crédit Total		Modifications (nettes) Total		Offres à commandes Total		Passation des marchés Total	
		(000 \$)	(%)	(000 \$)	(%)	(000 \$)	(%)	(000 \$)	(%)	(000 \$)	(%)
Marchés inférieurs à 25 000 \$	Marchés concurrentiels	521 774	37,05	147 911	46,66	19 112	36,02	32 234	75,57	322 517	32,40
	PAC	14 872	1,06			10 124	19,09	81	0,19	4 667	0,47
	Marchés non concurrentiels	871 496	61,89	169 086	53,34	23 810	44,89	10 340	24,24	668 260	67,13
	Total partiel	1 408 142	100,00	316 997	100,00	53 046	100,00	42 655	100,00	995 444	100,00
Marchés de 25 000 \$ et plus	Marchés concurrentiels	6 165 857	51,27			1 138 956	58,42	1 057 657	79,25	3 969 244	45,40
	PAC	1 813 426	15,08			196 652	10,09	2 212	0,17	1 614 562	18,47
	Marchés non concurrentiels	4 046 756	33,65			614 010	31,49	274 699	20,58	3 158 047	36,13
	Total partiel	12 026 039	100,00			1 949 618	100,00	1 334 568	100,00	8 741 853	100,00
Tous les marchés	Marchés concurrentiels	6 687 631	49,78	147 911	46,66	1 158 068	57,82	1 089 891	79,13	4 291 761	44,07
	PAC	1 828 298	13,61			206 776	10,33	2 293	0,17	1 619 229	16,63
	Marchés non concurrentiels	4 918 252	36,61	169 086	53,34	637 820	31,85	285 039	20,70	3 826 307	39,30
Total		13 434 181	100,00	316 997	100,00	2 002 664	100,00	1 377 223	100,00	9 737 297	100,00

1998 – Nombre total de marchés

Valeur	Procédure de sollicitation *	Chiffres déclarés		Cartes d'achat		Modifications		Offres à commandes		Total rajusté	
		Nbre	(%)	Nbre	(%)	Nbre	(%)	Nbre	(%)	Nbre	(%)
Marchés inférieurs à 25 000 \$	Marchés concurrentiels	550 998	36,16	419 490	37,95			3 056	77,17	128 452	31,00
	PAC	578	0,04					6	0,15	572	0,14
	Marchés non concurrentiels	972 064	63,80	685 886	62,05			898	22,68	285 280	68,86
	Total partiel	1 523 640	100,00	1 105 376	100,00			3 960	100,00	414 304	100,00
Marchés de 25 000 \$ et plus	Marchés concurrentiels	13 023	64,20					3 044	87,55	9 979	59,37
	PAC	3 606	17,78					13	0,37	3 593	21,38
	Marchés non concurrentiels	3 655	18,02					420	12,08	3 235	19,25
	Total partiel	20 284	100,00					3 477	100,00	16 807	100,00
Tous les marchés	Marchés concurrentiels	564 021	36,53	419 490	37,95			6 100	82,02	138 431	32,11
	PAC	4 184	0,27					19	0,26	4 165	0,97
	Marchés non concurrentiels	975 719	63,20	685 886	62,05			1 318	17,72	288 515	66,92
Total		1 543 924	100,00	1 105 376	100,00			7 437	100,00	431 111	100,00

*Voir la définition des procédures de sollicitation à la pièce 29.8.

Source : *Rapport annuel sur les marchés 1998*

Données fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et par le Secrétariat du Conseil du Trésor

**Certaines offres à
commandes ne font
jamais l'objet de
commandes
subséquentes.**

entente non contraignante conclue entre le gouvernement fédéral et un éventuel fournisseur. Il ne s'agit pas d'un marché au sens du *Règlement sur les marchés de l'État*. Dans ce genre d'entente, le fournisseur accepte de fournir, à un prix fixe, les biens ou les services prévus jusqu'à concurrence d'un montant maximal, à la demande du gouvernement. Il n'y a marché que lorsqu'il y a commande subséquente à une offre à commandes, et qu'un marché prévoyant la quantité requise et le mode de prestation est conclu entre l'État et le fournisseur.

29.22 Étant donné que les offres à commandes ne sont pas des marchés proprement dits, les données qui s'y rapportent devraient être présentées de façon distincte, soit séparément des données qui portent sur les marchés véritables. Le fait de regrouper ces deux types de données a pour effet de surestimer l'activité de passation des marchés et d'entraîner la communication de données sur les marchés qui ne sont ni valables ni fiables. L'incidence de ce regroupement des deux types de données

sur la valeur monétaire est importante. Par exemple, les données provenant de TPSGC montrent qu'en 1998, le Ministère a déclaré plus de 1,3 milliard de dollars au titre des offres à commandes dans le *Rapport annuel sur les marchés*, pour des montants supérieurs à 25 000 \$.

29.23 Vu que les offres à commandes ne sont pas des marchés, la valeur se rattachant à une offre à commandes donnée ne représente qu'une estimation d'un besoin exprimé ultérieurement. En fait, certaines offres à commandes ne font jamais l'objet de commandes subséquentes. Toutefois, dans le Rapport, une offre à commandes (par exemple d'une valeur de 25 000 \$) qui n'a donné lieu à aucune commande subséquente figure quand même au titre de la passation des marchés pour une valeur de 25 000 \$. Nous avons même décelé des cas de « déclaration double » au sens où l'offre à commandes et les commandes subséquentes à celle-ci figuraient dans les données.

29.24 La pièce 29.3 présente quelques éléments d'information sur le nombre

Pièce 29.3

Offres à commandes, 1998

Valeur	Procédure de sollicitation	Nombre d'offres à commandes		Valeur des offres à commandes	
		Nombre	Pourcentage du nombre total	Valeur (000 \$)	Pourcentage de la valeur totale
Offres à commandes inférieures à 25 000 \$	Marchés concurrentiels	3 056	77,17	32 234 \$	75,57
	PAC	6	0,15	81 \$	0,19
	Marchés non concurrentiels	898	22,68	10 340 \$	24,24
	Total partiel	3 960	100,00	42 655 \$	100,00
	Proportion	53,25 %		3,1 %	
Offres à commandes de 25 000 \$ et plus	Marchés concurrentiels	3 044	87,55	1 057 657 \$	79,25
	PAC	13	0,37	2 212 \$	0,17
	Marchés non concurrentiels	420	12,08	274 699 \$	20,58
	Total partiel	3 477	100,00	1 334 568 \$	100,00
	Proportion	46,75 %		96,9 %	
Toutes les offres à commandes	Marchés concurrentiels	6 100	82,02	1 089 891 \$	79,13
	PAC	19	0,26	2 293 \$	0,17
	Marchés non concurrentiels	1 318	17,72	285 039 \$	20,70
Total		7 437	100,00	1 377 223 \$	100,00

Source : Données fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

d'offres à commandes conclues en 1998 et la valeur monétaire qu'elles représentent. Il est impossible de déterminer toutes les conséquences du fait d'inclure, dans le Rapport, des activités liées à la valeur de 1,3 milliard de dollars d'offres à commandes, en raison de l'absence de données fiables et complètes sur les véritables marchés auxquels ont donné lieu les commandes subséquentes aux offres à commandes, à l'échelle du gouvernement. Le Rapport ne donne aucune information concernant le nombre et la valeur des marchés passés à l'issue des offres à commandes. Or, vu la nature des données fournies, il est impossible de déterminer avec certitude l'ampleur de cette omission importante. Comme pour les autres marchés, l'information dont il faut disposer pour rendre compte des commandes subséquentes à l'égard des offres à commandes devrait être tenue par l'autorité compétente et être communiquée au Secrétariat du Conseil du Trésor de la même façon que pour les autres marchés. Nous avons également remarqué que les exigences en matière de rapport de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) obligent le gouvernement, aux termes de la loi, à recueillir des données concernant les marchés liés à des commandes subséquentes.

Les paiements effectués par cartes d'achat/de crédit ne devraient pas figurer dans un rapport sur les marchés

29.25 Des cartes d'achat/de crédit sont remises aux membres du personnel pour le compte des ministères et des organismes fédéraux, pour régler des achats de faible valeur. La carte d'achat est née d'une initiative du gouvernement, lancée en décembre 1991 par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et elle constitue un moyen pratique d'acquiescer des biens et des services et de les payer (dans les limites du pouvoir délégué en matière d'achats) lorsqu'il est rentable, efficace et possible de le faire.

29.26 *Le Rapport annuel sur les marchés 1998* indique, à propos des marchés d'une valeur inférieure à 25 000 \$, que plus d'un million de paiements ont été effectués par cartes de crédit, ce qui représente une valeur approximative de 300 millions de dollars. Selon nous, les paiements par cartes d'achat ne constituent pas des marchés au sens de la *Politique sur les marchés* du gouvernement, et ils sont assujettis à une exigence distincte de la politique. L'information à ce sujet devrait donc être présentée séparément dans le Rapport. Comme c'est le cas pour les offres à commandes, si l'on peut recueillir une information suffisamment fiable et complète sur ce genre d'activités, il pourrait être utile de la présenter dans une note ou une annexe distincte dans les futurs rapports. La pièce 29.4 présente quelques données distinctes sur les paiements effectués par cartes d'achat.

Modifications et rapport distinct

29.27 Les marchés peuvent être modifiés à divers égards, et leur valeur peut augmenter ou diminuer en conséquence. Le Rapport de 1998 indique que la valeur nette de toutes les modifications apportées pendant la période de référence représentait tout juste plus de 2 milliards de dollars. L'information concernant les modifications est présentée de façon distincte dans le Rapport, à la pièce 29.5.

Le Rapport annuel sur les marchés 1998 indique que plus d'un million de paiements d'une valeur approximative de 300 millions de dollars ont été effectués par cartes de crédit.

Pièce 29.4

Paiements effectués par cartes d'achat, 1998

Valeur	Procédure de sollicitation	Nombre de paiements	Pourcentage du nombre total
Marchés inférieurs à 25 000 \$	Marchés concurrentiels	419 490	37,95
	PAC	685 886	62,05
	Marchés non concurrentiels	1 105 376	100,00
	Total partiel		

Source : Données fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor

29.28 Les modifications sont une forme d'activités liées à la passation des marchés et, par conséquent, il convient d'en faire état dans le *Rapport annuel sur les marchés*. Toutefois, elles diffèrent largement des marchés initiaux auxquels elles se rapportent. Il conviendrait donc d'en rendre compte dans une annexe distincte du Rapport. Elles seraient ainsi plus visibles et cela apporterait le degré de détail requis pour rendre l'information concernant les modifications plus utile. Par exemple, il serait utile de communiquer la valeur totale des modifications à la hausse et à la baisse séparément. Il conviendrait également de fournir des données pour l'année en cours et les années antérieures (voir l'encadré à la page 29-18).

29.29 La pièce 29.6 présente, pour l'année 1998, des données sur les modifications apportées par TPSGC, au moyen du système Environnement automatisé pour les acheteurs (EAA). L'EAA couvre plus de 90 p. 100 des marchés adjugés par TPSGC pour le

compte des ministères. Comme le montre la pièce, la plupart des modifications se rapportent à des marchés adjugés au cours des années antérieures.

29.30 Le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait présenter les données se rapportant aux offres à commandes, aux paiements effectués par cartes d'achat/de crédit et aux modifications séparément de celles qui se rapportent aux principales activités liées à la passation des marchés dans le *Rapport annuel sur les marchés*.

29.31 Le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait examiner la possibilité de recueillir et de communiquer des données sur les marchés subséquents à des offres à commandes à la fois pour améliorer le contenu du Rapport et pour respecter l'obligation du gouvernement de présenter des rapports en matière de commerce international.

29.32 Dans la mesure où des renseignements fiables et complets peuvent être recueillis sur les paiements effectués par cartes d'achat/de crédit, le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait présenter cette information dans une annexe distincte du Rapport.

29.33 En ce qui concerne les modifications, le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait communiquer l'information distincte concernant les hausses et les baisses de valeur, pour l'année en cours et pour les années antérieures. Cette information devrait figurer dans une annexe distincte du Rapport.

Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor : Le Secrétariat du Conseil du Trésor a procédé à plusieurs changements dans son Rapport des acquisitions de 1999 (auparavant connu sous le titre de Rapport sur les marchés), changements qui sont conformes aux recommandations du vérificateur général. Ces changements enrichissent l'information déjà poussée sur les marchés que procurent Contrats Canada (<http://www.contracts.canada.gc.ca>), les rapports au Parlement

Pièce 29.5

Modifications (nettes), 1998

Valeur	Procédure de sollicitation	Valeur nette (000 \$)	Pourcentage de la valeur totale
Modifications inférieures à 25 000 \$	Marchés concurrentiels	19 112 \$	36,02
	PAC	10 124 \$	19,09
	Marchés non concurrentiels	23 810 \$	44,89
	Total partiel	53 046 \$	100,00
Modifications de 25 000 \$ et plus	Marchés concurrentiels	1 138 956 \$	58,42
	PAC	196 652 \$	10,09
	Marchés non concurrentiels	614 010 \$	31,49
	Total partiel	1 949 618 \$	100,00
Toutes les modifications	Marchés concurrentiels	1 158 068 \$	57,82
	PAC	206 776 \$	10,33
	Marchés non concurrentiels	637 820 \$	31,85
Total		2 002 664 \$	100,00

Source : *Rapport annuel sur les marchés 1998*

Données fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

exigés par la loi, ainsi que les vérifications internes et le contenu des sites Web du gouvernement. Dans le rapport de 1999, des renseignements séparés sont présentés sur les modifications et sur les opérations faites par cartes d'achat. Le Secrétariat, en coopération étroite avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les ministères et organismes clés, examinera la faisabilité d'étendre son travail aux offres à commandes.

Fiabilité des données

29.34 Aux fins de la vérification, nous entendons par fiabilité la mesure dans laquelle le processus suivi pour recueillir et présenter les données aboutit effectivement à une information exacte et complète. Pour les fins de la présente vérification, nous avons examiné la fiabilité des données afin de déterminer dans quelle mesure :

- les marchés ont été classés dans la bonne catégorie (marchés concurrentiels, préavis d'adjudication de contrat ou marchés non concurrentiels);

- les données se rapportant au nombre de marchés adjugés et à leur valeur sont complètes et exactes, c'est-à-dire si tous les marchés (et seulement ces marchés) devant figurer dans le rapport, y figurent effectivement.

29.35 La fiabilité des données se rapportant aux deux aspects dont il est question précédemment nous préoccupe. Certains problèmes de fiabilité peuvent être liés au processus suivi pour préparer et présenter les données, que nous abordons à partir du paragraphe 29.48.

Classification des marchés

29.36 Aux fins de notre contrôle de corroboration, nous avons examiné en détail 590 marchés d'une valeur globale d'environ 7 milliards de dollars. Les marchés ont été sélectionnés parmi quelque 20 000 marchés, traités soit par TPSGC soit par un autre ministère, qui représentaient une valeur d'environ 10 milliards de dollars, sans compter les modifications. Notre échantillon de 590 marchés constituait une fraction importante (environ 70 p. 100) de la valeur totale de 10 milliards de dollars,

Pièce 29.6

Tableau des modifications visant des marchés de 1998 attribués uniquement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

	Année en cours Valeur des modifications (000 \$)	Valeur initiale des marchés de l'année en cours qui ont été modifiés (000 \$)	Pourcentage	Valeur initiale des marchés de l'année précédente qui ont été modifiés	Modifications pour l'année précédente (000 \$)	Total des modifications (000 \$)
Augmentation de la valeur	176 703 \$	1 177 325 \$	15 %	(information non disponible)	1 785 547 \$	1 962 250 \$
Nombre de modifications	1 934				3 498	5 432
Baisse de la valeur	-49 473 \$	303 770 \$	-16 %		-125 434 \$	-174 907 \$
Nombre de modifications	624				785	1 409
Valeur nette des modifications	127 230 \$		8,6 %		1 660 113 \$	1 787 343 \$
Valeur totale		1 481 095 \$				

(Compte non tenu du Programme d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada)

Note : Passation des marchés en 1998 = 9 737 304 \$
(25 000 \$ et plus)

Source : Données fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

car 89 d'entre eux étaient des marchés de très grande envergure, d'une valeur totale de plus de 6 milliards de dollars. L'un d'entre eux, d'une valeur de 2,99 milliards de dollars, se rattachait au Programme d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada.

29.37 En examinant les 590 marchés, nous voulions déterminer la mesure dans laquelle ils avaient été classés dans la bonne catégorie, de sorte que les lecteurs du Rapport puissent se faire une idée du nombre de marchés concurrentiels passés par rapport au nombre de marchés non concurrentiels. Il est important de pouvoir le faire, car la transparence et la concurrence sont au cœur même de la politique du gouvernement sur les marchés.

29.38 Aux fins de notre sondage, nous avons divisé l'échantillon en deux grands groupes — les marchés de 10 millions de dollars et plus et les marchés de moins de 10 millions de dollars. Pour les marchés de 10 millions de dollars et plus, notre sondage a porté sur toute la population. Les marchés dans cette catégorie

totalisaient plus de 6 milliards de dollars. Nous avons découvert que, dans le groupe des marchés de 10 millions de dollars et plus, des marchés représentant 292 millions de dollars avaient été mal classés du point de vue du mécanisme d'adjudication choisi.

29.39 Les autres marchés de l'échantillon retenu, soit 501 contrats d'une valeur de 895 millions de dollars, représentaient un ensemble d'une valeur approximative de 3,8 milliards de dollars. Notre sondage a révélé que 126 millions de dollars de marchés avaient été mal classés. Il en résulte que, selon l'estimation la plus exacte possible fondée sur les résultats de l'échantillon, environ 520 millions de dollars de marchés auraient été mal classés.

29.40 L'erreur la plus fréquemment commise, et de loin, réside dans la classification des marchés qui sont censés avoir été adjugés selon l'approche « concurrentielle traditionnelle ». Il semble que l'expression n'ait pas été claire, tant pour les nombreuses personnes qui ont préparé l'information que pour les utilisateurs. En conséquence, de nombreux

Modifications et besoin d'améliorer l'information à ce sujet — Observations du Comité permanent des opérations gouvernementales

Dans un rapport préliminaire paru en décembre 1995, le président du Comité permanent des opérations gouvernementales recommandait que :

« Modifications — Étant donné l'augmentation alarmante des modifications apportées aux marchés publics, le Comité recommande ce qui suit :

a) Chaque ministère devrait charger un comité de la haute direction d'examiner toutes les modifications.

b) L'entrepreneur devrait justifier les modifications auprès du ministère responsable du contrat.

c) Il faudrait répartir les modifications entre des sous-catégories comme dépassements de coût, ajouts légitimes, etc., dans le but

de réduire sensiblement les dépassements de coût inutiles.

d) Il faudrait que les sous-catégories de modifications soient assorties de tolérances variables devant être déterminées par un organisme central.

Le comité recommande d'utiliser 10 p. 100 comme balise dans le cas d'un dépassement de coût. »

Les modifications ont également été visées dans un rapport du Comité permanent datant d'avril 1997.

« Augmentation du nombre de modifications de marchés

22. Le Comité s'inquiète également de voir que la plupart des ministères et organismes ont de plus en plus recours à la modification de

marchés. Le SCT a signalé qu'en 1994-1995, le nombre de modifications apportées aux contrats de 25 000 \$ n'avait pas beaucoup diminué par rapport à l'exercice précédent, et que la valeur de ces modifications n'avait que très peu baissé, passant de 1,83 milliard à 1,15 milliard de dollars, ce qui correspond à environ 21 p. 100 de la valeur totale (5,6 milliards de dollars) des contrats originaux.

23. Le Comité, comme le Conseil du Trésor, se soucie du grand nombre de modifications de marchés. Dans de nombreux cas, ces modifications sont nécessaires et se justifient; dans d'autres, la mauvaise gestion du projet et les contrôles financiers défectueux ont entraîné des dépassements de coût. Selon le Comité, le Conseil du Trésor est le responsable de l'adjudication de contrats au sein de chaque ministère et organisme et devraient surveiller de plus près le rendement des marchés. »

marchés attribués au moyen du système d'appel d'offres électronique ont été classés à tort dans la catégorie des marchés « concurrentiels traditionnels ».

29.41 Nos sondages visaient essentiellement à déterminer si la classification était exacte et, par conséquent, nous ne pouvons évaluer l'incidence éventuelle de ces erreurs sur le pourcentage de marchés attribués en régime de concurrence (voir la pièce 29.7).

Intégralité des données

29.42 Pour que le Rapport soit considéré comme une source d'information fiable sur la passation des marchés, l'information doit être complète. Elle doit porter sur tous les marchés passés selon le *Règlement sur les marchés de l'État*. Si les données n'incluent pas tous les marchés qui devraient figurer dans le Rapport, alors leur fiabilité est compromise.

En général, les marchés passés par les sociétés d'État ne figurent pas dans le Rapport

29.43 Comme nous l'avons indiqué, le *Rapport annuel sur les marchés* ne doit rendre compte que des marchés attribués aux termes du *Règlement sur les marchés de l'État*. À l'exception de la Commission de la capitale nationale (CCN), les sociétés d'État ne tombent pas sous le coup du Règlement. Par conséquent, la CCN devrait rendre compte des marchés qu'elle conclut, mais elle ne l'a jamais fait. Le Secrétariat du Conseil du Trésor nous a informés du fait que la Commission avait commencé à communiquer l'information requise, pour l'année civile 1999. Par contre, nous avons également découvert qu'une autre société d'État, l'Office national du film, rendait bel et bien compte de ses marchés même si elle n'est pas tenue de satisfaire aux exigences en matière de rapport, aux termes du *Règlement sur les marchés de l'État*.

29.44 Il convient de noter qu'au fur et à mesure qu'évolueront les modes de rechange pour la prestation des services, la question de savoir sur quelles entités doit porter le Rapport afin de donner un aperçu complet des activités du gouvernement liées à la passation des marchés prendra de l'ampleur. Par exemple, à la fin de 1999, Revenu Canada est devenu l'Agence des douanes et du revenu du Canada et ne tombe plus sous le coup du *Règlement sur les marchés de l'État*. En 1998, selon le Rapport, Revenu Canada a consacré plus de 280 millions de dollars à des marchés (marchés principaux, modifications, offres à commandes et paiements par cartes d'achat).

Certains marchés sont exclus pour des raisons de sécurité

29.45 Les activités de passation des marchés du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) sont régies par le *Règlement sur les marchés de l'État*. Ainsi, les activités de passation des marchés du SCRS devraient figurer dans le Rapport. Toutefois, le Secrétariat du Conseil du Trésor a convenu de ne pas inclure les données de cet organisme pour des raisons de sécurité. De même, plusieurs autres contrats adjugés par TPSGC ne figurent pas dans le Rapport de 1998, pour des raisons de sécurité.

29.46 Par contre, les *Comptes publics du Canada* contiennent des données financières d'entités critiques sur le plan de la sécurité. Ces données figurent à juste titre avec celles qui se rapportent à des entités connexes, pour veiller à ce que la sécurité ne soit pas compromise. Selon nous, le Rapport pourrait adopter une approche semblable pour déclarer les marchés qui sont actuellement exclus pour des raisons de sécurité. Une telle démarche permettrait d'obtenir une idée plus exacte des activités de l'administration fédérale liées à la passation des marchés.

La Commission de la capitale nationale devrait rendre compte des marchés qu'elle conclut, mais elle ne l'a jamais fait.

Pièce 29.7

Résultats des sondages de corroboration – Échantillon

Nous avons examiné un échantillon de 590 marchés, dont 466 attribués par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et 124, par les ministères eux-mêmes.

Comparaison entre les chiffres réels et les chiffres déclarés	VALEUR								
	Marchés attribués par TPSGC =>10 millions de dollars				Marchés attribués par les ministères =>10 millions de dollars				Total
Procédure de sollicitation	E	S	I	Millions de \$	E	S	I	Millions de \$	Millions de \$
Procédures de sollicitation, par ordre d'importance									
Appel d'offres ouvert	1 345	–	–	1 345	238	14	–	252	1 597
Marché concurrentiel traditionnel	559	15	211	785	–	–	–	0	785
Préavis d'adjudication de contrat	677	40	–	717	–	–	–	0	717
Marché non concurrentiel traditionnel	3 123	–	12	3 135	–	–	–	0	3 135
Valeur = total partiel	5 704	55	223	5 982	238	14	–	252	6 234
Pourcentage de la valeur totale	95,4	0,9	3,7	100	94,4	5,6	–	100	
	Autres marchés attribués par TPSGC =>25 000 \$				Autres marchés attribués par les ministères => 25 000 \$				
Appel d'offres ouvert	336	22	–	358	93	1	–	94	452
Marché concurrentiel traditionnel	61	11	64	136	30	7	3	40	176
Préavis d'adjudication de contrat	202	10	1	213	21	1	–	22	235
Marché non concurrentiel traditionnel	9	–	6	15	17	–	–	17	32
Valeur — total partiel	608	43	71	722	161	9	3	173	895
Pourcentage de la valeur totale	84,2	6,0	9,8	100	93,1	5,2	1,7	100	
VALEUR TOTALE	6 312	98	294	6 704	399	23	3	425	7 129
Pourcentage de la valeur totale	94,1	1,5	4,4	100	93,9	5,4	0,7	100	

Comparaison entre les chiffres réels et les chiffres déclarés	NOMBRE								
	Marchés attribués par TPSGC => 10 millions de dollars				Marchés attribués par les ministères =>10 millions de dollars				Total
Procédure de sollicitation	E	S	I	Nbre	E	S	I	Nbre	Nbre
Procédures de sollicitation, par ordre d'importance									
Appel d'offres ouvert	44	–	–	44	2	1	–	3	47
Marché concurrentiel traditionnel	13	1	5	19	–	–	–	0	19
Préavis d'adjudication de contrat	18	2	–	20	–	–	–	0	20
Marché non concurrentiel traditionnel	2	–	1	3	–	–	–	0	3
Nombre — total partiel	77	3	6	86	2	1	–	3	89
Pourcentage du nombre	89,5	3,5	7,0	100	66,7	33,3	–	100	
	Autres marchés attribués par TPSGC =>25 000 \$				Autres marchés attribués par les ministères =>25 000 \$				
Appel d'offres ouvert	191	11	–	202	42	2	–	44	246
Marché concurrentiel traditionnel	32	4	25	61	28	3	7	38	99
Préavis d'adjudication de contrat	93	6	1	100	16	1	–	17	117
Marché non concurrentiel traditionnel	14	–	3	17	22	–	–	22	39
Total partiel	330	21	29	380	108	6	7	121	501
Pourcentage du nombre	86,9	5,5	7,6	100	89,3	5,0	5,9	100	
NOMBRE TOTAL	407	24	35	466	110	7	7	124	590
Pourcentage du nombre total	87,3	5,2	7,5	100	88,8	5,6	5,6	100	

E = exact quant au niveau de concurrence réel
S = supérieur quant au niveau de concurrence réel
I = inférieur quant au niveau de concurrence réel

29.47 Le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait inclure toutes les activités relatives à la passation des marchés assujetties au Règlement sur les marchés de l'État et à la Politique sur les marchés du gouvernement dans le Rapport annuel sur les marchés, pour la période de référence. Lorsque des questions de sécurité l'exigent, l'information devrait être intégrée à celle d'autres entités.

Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor : Le Secrétariat du Conseil du Trésor s'engage à veiller à ce que le Rapport des acquisitions soit ouvert et transparent et à ce qu'il reflète le cadre des politiques du gouvernement. Le Secrétariat examinera le rapport existant pour s'assurer qu'il demeure conforme aux exigences du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le Rapport des acquisitions de 1999 corrige les omissions mineures mises au jour par la présente vérification.

Collecte et préparation des données

29.48 L'information diffusée dans le Rapport n'est fiable que dans la mesure où les données sur lesquelles elle repose sont fiables. Nous avons voulu déterminer dans quelle mesure les données à l'égard d'environ 10 milliards de dollars (compte non tenu des modifications) de marchés d'une valeur de plus de 25 000 \$ attribués en 1998 étaient complètes. Notre examen a essentiellement porté sur des marchés, représentant 1,2 milliard de dollars, déclarés par une soixantaine de ministères et des marchés d'une valeur de 8,9 milliards de dollars que TPSGC a attribués pour son propre compte et pour le compte d'autres ministères.

29.49 Les paragraphes qui suivent décrivent brièvement les étapes franchies aux fins de la préparation des données nécessaires au Rapport.

- Premièrement, les ministères recueillent des données sur les marchés qu'ils ont attribués eux-mêmes (y compris des données sur les modifications) selon les instructions fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor au sujet de la nature des données à inclure et de la façon de s'y prendre.

- Deuxièmement, TPSGC ajoute les données provenant des ministères à ses propres données concernant les marchés qu'il a adjudgés lui-même et pour le compte d'autres ministères. Les données de TPSGC sont recueillies au moyen de deux systèmes principaux. Ces systèmes varient sur le plan de la qualité des données qu'ils produisent. (Nous constatons que TPSGC a de plus en plus recours au système qui fonctionne le mieux. Par conséquent, les données devraient être de meilleure qualité à l'avenir.)

- Troisièmement, TPSGC regroupe les données provenant des ministères et les données provenant de ses deux systèmes en une seule base de données — le système pangouvernemental d'établissement de rapports sur les marchés.

- Quatrièmement, TPSGC demande aux ministères de confirmer l'exactitude et l'intégralité des données récapitulées, puis il envoie les données au Secrétariat du Conseil du Trésor. Les cadres des niveaux supérieurs des ministères doivent savoir quels genres de renseignements sont communiqués sur leurs marchés et comment ils ont été obtenus avant que le rapport ne soit soumis aux ministères.

- Cinquièmement, le Secrétariat ajoute des données sur les paiements effectués au moyen d'une carte de crédit, qui n'ont pas encore été déclarés, et il s'occupe de la présentation des données publiées dans le Rapport annuel sur les marchés.

Principales préoccupations au sujet de la collecte des données

Pour divers marchés, aucune donnée n'apparaissait dans la base de données pangouvernementale sur les marchés

29.50 Selon nos contrôles préliminaires, un certain nombre de marchés importants, attribués en 1998, n'apparaissent pas dans le système pangouvernemental d'établissement de rapports sur les marchés. Par exemple, nous avons remarqué qu'un marché de 27 millions de dollars, attribué par TPSGC pour le compte d'un autre ministère, ne figurait pas dans le système. (Comme nous l'avons déjà indiqué, ce système produit les données sur lesquelles le Rapport est fondé.) TPSGC a attribué cette omission aux transferts tardifs des données entre les deux systèmes. Malgré ces retards, les données sont éventuellement saisies; toutefois, si elles ne sont pas transférées au système pangouvernemental à temps, il n'en sera pas tenu compte dans le Rapport.

29.51 Pour quantifier l'effet de ces retards, nous avons utilisé l'information la plus récente (datant du 30 juin 2000) sur les marchés adjugés par TPSGC en 1998. Nous avons constaté qu'au moins 320 millions de dollars (soit environ 2,4 p. 100) de marchés omis auraient dû figurer dans le Rapport de 1998.

29.52 TPSGC inscrit un certain nombre de marchés manuellement, dont certains sont d'une valeur élevée. Toutefois, le Ministère ne possède aucun registre ou système central contenant des données sur tous les marchés qu'il attribue. Par conséquent, il n'a pu nous garantir l'intégralité (la fiabilité) des listes de marchés qu'il pourrait dresser.

Le processus de « confirmation tacite » ne fonctionne pas bien

29.53 Comme nous l'avons mentionné, on demande à chaque ministère de confirmer les données fournies sur la

passation des marchés. Si les ministères ne demandent pas d'apporter des changements ou de prendre note des omissions, TPSGC interprète cette absence de communication comme une confirmation. Selon nous, l'approche de la « confirmation tacite » n'est pas efficace. Nous ne nous sommes pas précisément occupés de vérifier les systèmes ministériels qui servent à saisir les données sur les marchés. Par conséquent, nous ne pouvons quantifier de façon exacte leur effet sur la fiabilité globale des données relatives à la passation des marchés. Toutefois, d'autres travaux de vérification menés par notre Bureau et l'absence de réactions de la part des ministères à l'égard du processus de confirmation tacite nous ont amenés à croire qu'il pourrait y avoir des lacunes.

L'examen interne mené par TPSGC permet de cerner quelques omissions

29.54 Nous avons constaté qu'après avoir examiné les données, TPSGC avait informé les ministères (après demande de confirmation) que 37 marchés, d'une valeur de plus de 3 milliards de dollars, avaient été omis dans le Rapport. Il s'agissait de marchés que TPSGC avait attribués pour le compte de divers ministères. Un marché, d'une valeur de 2,99 milliards de dollars, se rapportait au Programme d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada. Les 36 autres représentaient une valeur globale de près de 50 millions de dollars. Aucun ministère n'avait fait savoir à TPSGC que l'un ou l'autre de ces marchés ne figurait pas dans le Rapport. En outre, aucun fonctionnaire n'est tenu de confirmer, en signant, l'exactitude des données sur les marchés fournies à TPSGC.

Des inexactitudes étaient manifestes dans le processus d'entrée des données

29.55 La qualité et l'exactitude des données d'entrée se répercutent directement sur la fiabilité des données et, par ricochet, sur le Rapport. Nous avons examiné un échantillon de 590 marchés

**Nous avons constaté
qu'au moins
320 millions de dollars
(soit environ
2,4 p. 100) de marchés
omis auraient dû
figurer dans le Rapport
de 1998.**

**Aucun fonctionnaire
n'est tenu de
confirmer, en signant,
l'exactitude des
données sur les
marchés fournies
à Travaux publics
et Services
gouvernementaux
Canada.**

pour déterminer l'exactitude du codage ou des entrées aux fins de la classification des marchés. Nous avons choisi la classification car, comme il est indiqué précédemment, la classification des marchés est essentielle pour déterminer dans quelle mesure les marchés de l'État sont attribués en régime de concurrence. Nous avons constaté que plus de 10 p. 100 des marchés étaient mal classifiés.

29.56 La question de la fiabilité n'a rien de nouveau. Nous l'avons soulevée dans le *Rapport du vérificateur général* de 1991, puis à nouveau en 1997. Nous avons déclaré que les systèmes saisissent l'information de base sur les marchés, notamment la méthode d'attribution des marchés (en régime de concurrence ou non). Cette information permet la présentation sous la forme de tableaux et la communication de statistiques sur le nombre d'achats effectués en vertu de marchés concurrentiels et non concurrentiels. Toutefois, les systèmes ne saisissent pas avec exactitude les raisons pour lesquelles des marchés non concurrentiels sont attribués, et la fiabilité de l'information de source interne est discutable.

29.57 En 1998, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a été à l'origine de près de 9 milliards de dollars (compte non tenu des modifications) de la valeur totale des marchés déclarés. Ces dernières années, trois vérifications internes ont précisément porté sur l'intégrité des systèmes de collecte de données sur les achats. Ces vérifications n'ont pas mesuré l'intégralité des données, mais ont essentiellement porté sur le mode de saisie des données. Toutes ont abouti à la conclusion qu'à l'exception de certaines données « de base » (dates et valeurs des marchés), on ne peut se fier à de nombreuses données statistiques.

29.58 Le Ministère a indiqué que les améliorations apportées à ses mécanismes de contrôle de la qualité, auxquelles s'ajoutent d'autres modifications

apportées aux systèmes, devraient permettre d'améliorer la qualité et l'opportunité de ses données.

29.59 **Le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait établir des normes d'assurance de la qualité aux fins de la préparation des données devant figurer dans le *Rapport annuel sur les marchés*. Ces normes devraient prévoir des paramètres précis sur l'intégralité et l'exactitude des données.**

29.60 **Le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait exiger, lorsqu'une entité présente ses données à inclure dans le *Rapport annuel sur les marchés*, que l'agent financier supérieur de l'entité fournisse une lettre de déclaration. Cette lettre devrait donner au Secrétariat du Conseil du Trésor l'assurance que les données ont été préparées conformément aux instructions fournies, que les méthodes d'assurance de la qualité requises ont été appliquées de façon satisfaisante et que les données soumises ne contiennent aucune erreur importante.**

Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor : Le Secrétariat du Conseil du Trésor travaille avec les ministères et les organismes pour trouver des façons de rationaliser et d'améliorer le mode de compilation des statistiques sur les marchés et il examinera la pertinence des exigences de rapport existantes et des normes actuelles de production de rapport prévues dans le guide régissant les Rapports sur les marchés.

Conformément au cadre de gestion Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes, la signature du cadre au niveau de délégation adéquat sera une exigence pour les rapports à venir.

Transparence de la communication

29.61 Par transparence, on entend la mesure dans laquelle l'information fournie dans le Rapport est considérée comme étant claire et compréhensible par les

Le Rapport annuel sur les marchés ne contient aucune description précisant le contexte de l'information fournie et la façon d'interpréter cette dernière.

lecteurs. Une communication transparente se traduit par une plus grande ouverture et permet de mieux comprendre le motif des décisions prises. Qui plus est, elle contribue à l'amélioration du rendement futur, car le Parlement et le public accèdent aux données dont ils ont besoin pour évaluer la mise en oeuvre de la politique sur les marchés.

29.62 Le Rapport ne contient aucune description précisant le contexte de l'information fournie et la façon d'interpréter cette dernière. Par exemple, le Rapport classe les marchés en fonction de quatre procédures d'invitation à soumissionner : appel d'offres ouvert; appel d'offres concurrentiel traditionnel; préavis d'adjudication de contrat (PAC) et appel d'offres non concurrentiel (voir la pièce 29.8). Toutefois, aucune explication n'est fournie dans le Rapport proprement dit au sujet de ces classifications et de leurs liens avec le processus de passation des marchés (en particulier la concurrence). La seule description complète que nous avons remarquée figurait dans les instructions données par le Secrétariat du Conseil du Trésor aux

personnes qui préparent les données. Quiconque veut comprendre les données et en tirer des conclusions doit parfaitement comprendre ces désignations.

29.63 À notre avis, pour que le Rapport soit plus transparent et plus utile, nous nous attendrions à ce qu'il :

- définisse le but visé;
- explique sur quoi portent les données qu'il contient;
- indique comment on s'y est pris pour le préparer (délai, règles et règlements pertinents, etc.);
- explique le concept de la valeur des marchés (valeur des marchés initiaux, y compris la TPS et compte non tenu des modifications);
- précise les rubriques et donne davantage de définitions.

29.64 Nous nous attendrions également à ce que le Rapport contienne d'autres éléments d'information comme :

- des explications sur les méthodes de passation des marchés utilisées — appel

Pièce 29.8

Définitions des procédures de sollicitation

Appel d'offres ouvert (concurrentiel)	Invitations qui répondent aux exigences de l'alinéa 7a) du <i>Règlement sur les marchés de l'État (RMÉ)</i> — l'autorité contractante lance une invitation à soumissionner en donnant un avis public, d'une manière conforme aux pratiques commerciales généralement reconnues, d'un appel d'offres concernant un marché proposé. Le moyen le plus couramment utilisé est un affichage sur le système MERX, un service électronique d'appel d'offres.
Marché concurrentiel traditionnel	Invitations qui répondent aux exigences de l'alinéa 7b) du <i>RMÉ</i> — l'autorité contractante lance un appel d'offres en s'adressant aux fournisseurs dont le nom figure sur la liste de fournisseurs, relativement à un marché proposé. Les listes de fournisseurs sont utilisées pour identifier les soumissionnaires éventuels.
Préavis d'adjudication de contrat (PAC)	Marchés prescrits, qui répondent à l'une des quatre exceptions permises aux termes de l'article 6 du <i>RMÉ</i> — les PAC sont affichés sur le système MERX pour permettre à d'autres fournisseurs éventuels de contester la décision avant que le marché soit attribué.
Marché non concurrentiel traditionnel	Marchés prescrits, qui répondent à l'une des quatre exceptions permises aux termes de l'article 6 du <i>RMÉ</i> — ils ne sont pas affichés avant l'adjudication du marché et les fournisseurs éventuels ont difficilement la possibilité de présenter une contestation.

Source : Guide : rapports sur les marchés

d'offres ouvert, appel d'offres concurrentiel traditionnel, PAC ou appel d'offres non concurrentiel traditionnel;

- des définitions des types de marchandises;
- des explications concernant la comparaison de l'information fournie pour l'année en cours avec l'information fournie pour les années antérieures;
- une liste des ministères ou des organismes qui auraient dû être inclus mais qui ne l'ont pas été;
- des annexes supplémentaires portant sur : les modifications, les cartes d'achat, les offres à commandes, la justification des PAC précédant les marchés à fournisseur unique et les marchés non concurrentiels traditionnels, et une analyse du rendement d'année en année.

29.65 Le Secrétariat du Conseil du Trésor en a convenu et il a tenu compte de la plupart de ces éléments dans la version préliminaire de son Rapport de 1999.

Pertinence des données

29.66 Pour être utile aux décideurs comme le Parlement et ses comités et à d'autres parties intéressées, le Rapport doit paraître à temps et contenir l'information requise, présentée de façon claire et concise. Étant donné qu'il s'agit d'un rapport qui traite de la passation des marchés, il doit informer précisément sur le niveau de concurrence et sur les raisons pour lesquelles on ne lance pas d'appel d'offres. D'autres renseignements portant sur les offres à commandes, les cartes d'achat et les modifications devraient être présentés soit dans des notes aux annexes principales du Rapport, soit dans des annexes distinctes.

29.67 Opportunité. Dans le passé, il est souvent arrivé que les Rapports, lorsqu'ils étaient publiés, soient déjà considérablement dépassés. Tel est le cas du Rapport de 1998. Il n'est paru que plus d'un an après la fin de la période de

référence. Ce genre de décalage irrite les parlementaires au plus haut point. Le Secrétariat travaille avec les ministères et les organismes, par l'intermédiaire du Comité consultatif du Conseil du Trésor chargé des marchés, à élaborer des procédures qui rationaliseront la production des futurs rapports. Il a également pris d'autres mesures visant à améliorer la teneur et l'opportunité du Rapport.

29.68 Données sur le degré de concurrence. Comme on l'a déjà dit, le pourcentage de marchés attribués en régime de concurrence est une mesure importante du rendement du gouvernement au chapitre de la passation des marchés et une question à l'égard de laquelle le Parlement a exprimé un intérêt constant. Le résumé et les annexes détaillées du Rapport présentent ce pourcentage; toutefois, celui-ci diffère selon les annexes. Dans les annexes récapitulatives, le pourcentage de marchés passés en régime de concurrence est calculé correctement. Il ne reflète que les marchés attribués au moyen d'appels d'offres ouverts et d'appels d'offres concurrentiels traditionnels (à l'aide d'un répertoire de fournisseurs éventuels). On rend compte séparément du pourcentage que représentent les marchés à fournisseur unique et les PAC. Les marchés à fournisseur unique sont, à juste titre, désignés comme marchés non concurrentiels. Toutefois, dans l'annexe détaillée, qui ventile l'information par entité déclarante, le pourcentage de marchés concurrentiels englobe les marchés à fournisseur unique qui ont été attribués après l'affichage d'un PAC. Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport de novembre 1999 :

En dressant ses statistiques sur l'attribution des marchés pour 1996 et 1997, le Secrétariat du Conseil du Trésor a amorcé la pratique de considérer les marchés attribués après la publication d'un PAC comme « concurrentiels » à certaines fins de

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a amorcé la pratique de considérer les marchés attribués après la publication d'un préavis d'adjudication de contrat comme « concurrentiels » à certaines fins de rapports statistiques. À notre avis, cette pratique est trompeuse.

rapports statistiques. À notre avis, cette pratique est trompeuse. D'abord, comme le démontrent nos observations, il s'agit de marchés à fournisseur unique, et non du résultat d'un processus d'adjudication ouvert et concurrentiel. L'affichage d'un avis d'intention d'attribuer un marché à un fournisseur unique ne remplace pas le processus concurrentiel.

29.69 Le Comité des comptes publics a discuté de cette observation à l'audience tenue sur notre rapport de novembre. Il a recommandé que le gouvernement cesse de traiter les marchés à fournisseur unique accompagnés d'un PAC comme des marchés concurrentiels dans ses rapports statistiques. Notre position sur la question demeure inchangée; les PAC ne devraient pas être inclus avec les marchés concurrentiels lorsqu'on calcule le pourcentage de marchés attribués en régime de concurrence. Les raisons qui sous-tendent notre position sont résumées à la pièce 29.9. La présentation retenue aux fins du Rapport a pour effet de déformer considérablement — c'est-à-dire de surestimer — la proportion de marchés attribués en régime de concurrence pour de nombreuses entités.

29.70 En examinant les données, nous avons relevé deux exemples de cet effet de distorsion sur les statistiques. Dans les deux cas, les marchés avaient été attribués à un fournisseur unique. Le règlement du gouvernement exigeait que ce fournisseur obtienne les marchés. Même s'il existait un autre fournisseur éventuel, il n'aurait pu contester cette attribution ni se voir attribuer le marché. Néanmoins, un PAC avait été affiché pour chacun des marchés. La pièce 29.9 compare les caractéristiques d'une situation de concurrence. Il ressort clairement de cette pièce que les PAC ne répondent pas au critère de concurrence, selon nos propres critères apparaissant dans la colonne de gauche. Nous constatons que le Secrétariat du Conseil du Trésor considère les marchés précédés

de PAC comme concurrentiels. Par conséquent, la valeur des marchés non concurrentiels a été réduite de 288 millions de dollars, et la valeur des marchés concurrentiels a pour sa part été accrue dans la même proportion. Le rajustement des données se rapportant à ces deux marchés ferait baisser le pourcentage de marchés concurrentiels, qui passerait de 47 p. 100 à 43 p. 100 pour le ministère en cause, pour 1998.

29.71 Les États-Unis et la Communauté européenne déclarent généralement des renseignements du même ordre sur les marchés concurrentiels, bien que le degré de détail varie. Si l'on compare les pourcentages de marchés concurrentiels au moyen du Rapport de 1998, on constate que, bien que le Canada n'ait pas le taux le plus élevé en ce qui touche les marchés concurrentiels, les pourcentages établis pour les trois administrations sont comparables. Il est impossible d'effectuer une comparaison en bonne et due forme tant que toutes les lacunes importantes du Rapport n'auront pas été comblées.

29.72 Raisons qui sous-tendent l'attribution de marchés à fournisseur unique. Les raisons justifiant l'attribution de marchés à fournisseur unique sont très importantes aux yeux de quiconque cherche à savoir dans quelle mesure la politique du gouvernement sur les marchés est convenablement mise en oeuvre sur le plan de la concurrence. Par exemple, les parlementaires ont régulièrement manifesté un intérêt à l'égard de cette information. En outre, le Comité permanent des opérations gouvernementales a recommandé, en 1997, que le Secrétariat du Conseil du Trésor accorde une priorité élevée à combler les lacunes pour ce qui est de la passation des marchés de l'État, en demandant aux ministères de fournir des données sur les marchés concurrentiels et les marchés non concurrentiels, les marchés à fournisseur unique et les raisons qui justifient l'attribution de marchés à fournisseur unique. Cette information est

Évaluation des marchés à fournisseur unique au moyen d'un préavis d'adjudication de contrat (PAC), en regard des critères qui définissent les « marchés concurrentiels »

PAC : dans le chapitre 30 de notre rapport publié en novembre 1999, nous sommes arrivés à la conclusion que les PAC utilisés pour attribuer des marchés à fournisseur unique contribuaient à la transparence des marchés prescrits, car les PAC sont affichés publiquement. Par contre, près de 40 p.100 des marchés à fournisseur unique sont attribués sans faire l'objet d'avis publics. Toutefois, nous maintenons l'opinion que de tels marchés ne devraient pas être déclarés dans la catégorie des marchés concurrentiels lorsqu'il est fait état du niveau de concurrence.

Dans notre chapitre à ce sujet publié en 1999, nous faisons remarquer que les ministères font une mauvaise utilisation des PAC et que seulement 6 p. 100 des 50 PAC avaient été affichés sur le système MERX pendant la période requise de 15 jours civils.

À l'issue de notre vérification des PAC menée en 1999, nous avons publié les résultats suivants :

	Remplis (%)	Non remplis (%)
La décision de recourir à un fournisseur unique correspondait à l'une des quatre exceptions établies dans le Règlement.	11	89

Question	Situation de concurrence	PAC pour recourir à un fournisseur unique
Transparence	Appel d'offres à tous les intéressés, en même temps.	L'avis est affiché seulement après que les modalités conclues avec le fournisseur retenu ont été quasi remplies.
Perception de transparence	Tous les fournisseurs compétents sont les bienvenus.	Il y a un type « d'option négative ». « Nous avons pris notre décision, convaincus que personne d'autre ne pouvait le faire, ne pouvait contester, si vous voulez. »
Temps	Varie selon la complexité de la situation, mais tous les soumissionnaires ont le même délai pour préparer et présenter leurs soumissions.	Il y a un délai de 15 jours au minimum. Toutefois, souvent le délai ne représente pas plus de neuf jours ouvrables. Le fournisseur choisi n'a pas été assujéti à des contraintes formelles en ce qui touche le délai dont il a disposé pour préparer son offre.
Information sur les exigences	Les documents d'appel d'offres contiennent un énoncé détaillé des exigences et précisent comment les exigences doivent être présentées par les parties. Toutes les parties reçoivent la même information.	Il est fréquent que les PAC contiennent un énoncé très bref des exigences. Le ministère peut ou non fournir des renseignements additionnels. Le fournisseur choisi a pu accéder à l'énoncé sans interruption et, souvent, il l'a rédigé.
Information sur l'évaluation	Les éléments sur lesquels repose l'évaluation doivent être clairement énoncés dans les documents d'appel d'offres. Toutes les parties doivent recevoir la même information et avoir la même chance de présenter des offres d'une manière qui optimise l'évaluation.	Il n'y a aucune information sur l'évaluation. Aucun plan d'évaluation n'est établi à priori. L'auteur d'une contestation ne reçoit aucune information à l'avance sur la méthode qui sera utilisée pour évaluer la validité de sa contestation. Il n'est pas vraiment en mesure d'élaborer une soumission de façon stratégique.
Éclaircissements / renseignements additionnels	Tous les soumissionnaires ont le même droit de poser des questions et d'obtenir des éclaircissements. Tous les soumissionnaires doivent pouvoir accéder de façon équitable aux questions soulevées et aux réponses fournies.	Il n'y a aucune exigence à cet égard.
Évaluation des offres	Toutes les offres doivent être évaluées raisonnablement au regard des critères préétablis exposés dans l'appel de propositions, au moyen de la méthode d'évaluation préétablie.	Il n'y a aucune exigence prévoyant l'évaluation comparative de la proposition de l'auteur de la contestation et de celle du fournisseur retenu. Il n'y a aucun critère préétabli et aucune méthode d'évaluation préétablie.

Source : Bureau du vérificateur général

importante si l'on veut que des évaluations puissent être effectuées afin de cerner les problèmes ou les questions qu'il faut aborder dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique sur les marchés. Bien que les ministères recueillent effectivement certains renseignements sur les raisons invoquées, ces derniers ne figurent pas dans le Rapport. La pièce 29.10 donne un exemple du type d'information qu'il pourrait être utile de publier dans les rapports ultérieurs.

29.73 Le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait exiger que les ministères indiquent laquelle des quatre justifications précisées dans le Règlement sur les marchés de l'État a été invoquée pour ne pas lancer d'appels d'offres et publier des préavis d'adjudication de contrat avant de passer des marchés non concurrentiels traditionnels.

29.74 Le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait, dans une annexe au Rapport annuel sur les marchés, inclure

des données sur la justification prévue par le Règlement sur les marchés de l'État qui a été invoquée pour ne pas lancer d'appel d'offres.

Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor : Le Rapport des acquisitions sert à broser un tableau clair des procédures de marchés concurrentiels et non concurrentiels, comme il est prévu dans la politique sur les marchés. Le gouvernement estime que des outils comme les vérifications internes et les examens sont un moyen clé d'évaluer l'observation, dans les ministères et les organismes, des dispositions des politiques et règlements gouvernementaux en matière de marchés concurrentiels et non concurrentiels. Les vérifications internes sont efficaces et fournissent des renseignements à valeur ajoutée que ne pourrait procurer la cueillette de données et elles sont par conséquent la principale cible des efforts du Secrétariat.

Les parties intéressées peuvent obtenir des renseignements sur les marchés en faisant demande directement aux ministères et

Pièce 29.10

Justification de l'absence d'appel d'offres

Justifications pour non sollicitation d'offres*	Procédure de sollicitation				Total	
	Marché à fournisseur unique précédé d'un PAC		Marché à fournisseur unique			
	(Milliers de \$)	Pourcentage	(Milliers de \$)	Pourcentage	(Milliers de \$)	Pourcentage
Droits exclusifs	1 375 572 \$	85,1	233 468 \$	53,5	1 609 040 \$	78,4
Intérêt national	175 226 \$	10,8	119 306 \$	27,3	294 532 \$	14,4
Urgence extrême	7 491 \$	0,5	23 937 \$	5,5	31 428 \$	1,5
Faible valeur monétaire**	10 524 \$	0,7	18 846 \$	4,3	29 370 \$	1,4
Aucune	47 657 \$	2,9	41 118 \$	9,4	88 775 \$	4,3
Total	1 616 470 \$	100,0	436 675 \$	100,0	2 053 145 \$	100,0

* Ces justifications sont semblables aux quatre exceptions à la sollicitation d'appels d'offres énoncées à l'article 6 du Règlement sur les marchés de l'État.

** On ne sait pas pourquoi cette raison a été invoquée, car les marchés étaient tous d'une valeur supérieure à 25 000 \$. C'est peut-être parce qu'ils étaient inférieurs au seuil établi pour l'accord commercial qui s'appliquait.

Source : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, d'après le fichier établi à l'échelle du gouvernement. Cela n'inclut pas les derniers marchés attribués, les marchés du Service canadien du renseignement de sécurité et ceux se rapportant au Programme d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada.

organismes pour des marchés spécifiques ou à Contrats Canada (<http://www.contracts canada.gc.ca>) qui fournit les justifications pour le non-recours à un appel d'offres pour environ 85 p. 100 des marchés passés en 1998, puisque ces contrats ont été passés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le Secrétariat examinera l'analyse de rentabilisation pour les recommandations ci-dessus, dans le but de trouver des façons rentables de modifier les systèmes actuels, en place dans les autres ministères et organismes, pour recueillir des renseignements sur les marchés gouvernementaux afin de passer de 85 p. 100 à 100 p. 100 en ce qui a trait à ces détails additionnels.

Conclusion

29.75 Évaluation globale. Notre vérification a permis de constater que le *Rapport annuel sur les marchés 1998* a besoin d'être sérieusement amélioré par rapport à chacun des critères que nous avons examinés, soit la validité, la fiabilité, la transparence et la pertinence. En outre, nous avons remarqué que les systèmes fondamentaux qu'exige l'élaboration d'un rapport qui ne présente pas toutes ces faiblesses sont déjà en place. Quelques efforts et un investissement modeste en ressources s'imposeront pour obtenir ce résultat. Néanmoins, si l'effort et l'investissement nécessaires sont fournis, l'information qui en résultera appuiera la production d'un rapport de qualité sur la passation des marchés, permettra aux gestionnaires ministériels de mieux gérer leurs

responsabilités en ce qui touche la passation des marchés et, en fin de compte, sera utile à l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur.

Événement postérieur

29.76 Le 3 octobre 2000, le Secrétariat du Conseil du Trésor a publié une version préliminaire de son rapport sur la passation des marchés pour 1999. Le rapport s'intitule maintenant « *Rapport des acquisitions de 1999* ». Nous n'avons effectué aucune vérification de ce rapport et nous ne pouvons donc pas présenter d'opinion à cet égard. Cependant, le nouveau rapport donne bel et bien suite de façon positive à de nombreuses questions soulevées dans le présent chapitre, notamment ce qui suit :

- L'information concernant les achats effectués au moyen d'une carte d'achat ne figure pas dans l'annexe consacrée aux marchés principaux;
- L'information concernant les modifications est présentée de façon distincte dans l'annexe et des renseignements additionnels sont fournis dans les notes;
- Le rapport s'accompagne d'importantes notes explicatives sur la plupart des questions que nous avons abordées à la section « Transparence de la communication » qui commence au paragraphe 29.61;
- Même si elles ne sont pas finales, les données sont publiées sous une forme préliminaire et beaucoup plus tôt que ne l'étaient les rapports des années antérieures.

**Le Rapport annuel
sur les marchés
1998 a besoin
d'être sérieusement
amélioré par rapport
à chacun des critères
que nous avons
examinés, soit la
validité, la fiabilité, la
transparence et
la pertinence.**



À propos de la vérification

Objectif

L'objectif de la présente vérification était d'examiner le *Rapport annuel sur les marchés 1998* du Secrétariat du Conseil du Trésor et de communiquer les résultats de notre examen au Parlement. Nous avons évalué le rapport sur les plans de la validité, de la fiabilité, de la transparence et de la pertinence.

Les données disponibles ne nous ont pas permis de quantifier l'effet de plusieurs lacunes sur le Rapport. Elles ne nous ont pas permis non plus d'évaluer l'interaction réciproque de ces lacunes. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer la mesure dans laquelle celles-ci ont une incidence sur la présentation fidèle du Rapport dans son ensemble.

Étendue

Nous avons examiné la qualité des données que les ministères ont fournies à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui, à son tour, les a transmises au Secrétariat du Conseil du Trésor aux fins de la préparation du *Rapport annuel sur les marchés*. Nous avons également examiné la présentation des données afin d'évaluer leur utilité et leur pertinence pour les lecteurs. Ce faisant, nous nous sommes intéressés à la mesure dans laquelle le contenu du Rapport reflète la teneur et l'objet du *Règlement sur les marchés de l'État*. Notre vérification n'a pas porté sur les systèmes qu'utilisent les ministères pour saisir les données sur la passation des marchés.

Critères

Nos critères provenaient des sources suivantes :

- une analyse des articles 5 et 6 du *Règlement sur les marchés de l'État*, et leur interprétation dans la politique du Conseil du Trésor;
- des témoignages antérieurs et les délibérations du Comité permanent des opérations gouvernementales, du Comité des comptes publics, et leurs divers rapports depuis 1995;
- des entrevues menées auprès des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
- des chapitres antérieurs consacrés à la passation des marchés dans les rapports du vérificateur général du Canada : 1991 — Chapitres 18 et 19, 1997 — Chapitre 6, 1998 — Chapitre 26 et 1999 — Chapitre 30 ;
- les critères établis par le Bureau du vérificateur général aux fins de la vérification de l'information relative au rendement.

Méthode

La passation des marchés est effectuée soit par les ministères, soit par TPSGC. Pour les deux sources de données gérées par TPSGC, notre assurance provient essentiellement des documents portant sur les systèmes et des contrôles effectués, auxquels se sont ajoutés des sondages de corroboration.

Étant donné la grande dispersion des sources de données des ministères, et vu les observations antérieures tirées des entrevues menées, nous sommes arrivés à la conclusion que les contrôles postérieurs aux soumissions sont faibles. Par conséquent, nous nous sommes principalement appuyés sur les contrôles de corroboration à des fins d'assurance dans ce domaine.

Notre sondage de corroboration s'est effectué au moyen d'un échantillonnage en unités monétaires et d'éléments de grande valeur. Le sondage a consisté en ce qui suit :

- des discussions avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et plusieurs ministères;
- une analyse des documents fournis par le Secrétariat et 25 ministères responsables, notamment TPSGC pour son propre compte et pour le compte d'autres entités;
- un examen des documents justifiant la classification par appel d'offres ouvert, appel d'offres concurrentiel traditionnel, préavis d'adjudication de contrat (PAC) et appel d'offres non concurrentiel traditionnel pour 89 marchés équivalents ou supérieurs à 10 millions de dollars et 501 marchés équivalents ou supérieurs à 25 000 \$.

L'échantillon de vérification a été défini et extrait de la totalité des marchés attribués. Tous les marchés de grande valeur ont été retenus. Les autres ont été choisis selon la méthode de l'échantillonnage au hasard par ordinateur, pour les échantillonnages en unités monétaires. Des rajustements ont été apportés aux résultats en fonction de la conception de l'échantillonnage.

Des marchés ont été sélectionnés pour les 25 organismes suivants :

Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministère de la Justice, Service correctionnel Canada, Ressources naturelles Canada, Conseil national de recherches, Statistique Canada, Revenu national, Bureau du surintendant des institutions financières, Agence canadienne de développement international, Centre canadien de gestion, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Patrimoine canadien, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Pêches et Océans, Santé Canada, Environnement Canada, Gendarmerie royale du Canada, Transports Canada, Industrie Canada, Développement des ressources humaines Canada, Défense nationale, Agence spatiale canadienne.

Notre vérification n'a pas consisté à déterminer la mesure dans laquelle les motifs avancés pour justifier le recours à un PAC ou l'adoption de l'approche non concurrentielle traditionnelle étaient bien fondés; nous ne pouvions pas non plus déterminer la pertinence de l'approche concurrentielle traditionnelle par rapport à l'appel d'offres ouvert. Qui plus est, nous n'avons évalué ni le rendement ni les compétences des fournisseurs. Aucun commentaire formulé dans le chapitre ne devrait être interprété comme une critique à l'endroit de l'un ou l'autre fournisseur.

Reddition de comptes avant 1996

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, les ministères remettaient un rapport semestriel au Secrétariat du Conseil du Trésor sur la passation des marchés, pour les services de travail temporaire. Dans les années 1980, les ministères présentaient également un rapport annuel sur les marchés de services de conseil et de services professionnels. Ces exigences ont été maintenues jusqu'en avril 1989.

En 1990, on a demandé aux ministères de fournir un rapport annuel sur la passation des marchés devant remplacer ces deux rapports. C'est ainsi que, pour 1991–1992, un rapport plus concis a été publié et les exigences en matière de rapport ont été rationalisées.

De 1991–1992 à 1993–1994, les ministères et les organismes, dont Approvisionnement et Services Canada et Travaux publics Canada, ont transmis de l'information directement au Secrétariat du Conseil du Trésor. Leurs rapports rendaient compte des activités d'approximativement 50 grandes entités. On n'a pas jugé que l'exclusion des autres entités fédérales avait beaucoup d'incidence sur l'information communiquée. Depuis 1991–1992, toute l'information publiée chaque année est diffusée sur le réseau Internet.

Depuis 1994–1995, après la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'entente de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), on a décidé que TPSGC recevrait et présenterait, pour le compte du Secrétariat du Conseil du Trésor, toutes les données utilisées aux fins de la préparation du Rapport. Étant donné que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada était chargé de rendre des comptes aux termes des accords commerciaux conclus et qu'un bon nombre des données étaient communes, il était logique que le Ministère se charge de recueillir et de présenter les données nécessaires à la préparation du Rapport.

Travaux de vérification effectués récemment par le Bureau du vérificateur général

Deux rapports du vérificateur général ont amené le Parlement à s'intéresser davantage à la passation des marchés de l'État. Dans notre rapport de décembre 1998, nous avons publié les résultats de notre vérification : La passation des marchés de services professionnels : certains contrats à fournisseur unique. Il s'agissait de la première vérification portant sur la passation des marchés par les ministères et les organismes.

Dans notre rapport de novembre 1999, nous avons rendu compte des résultats de notre vérification qui a porté sur un échantillon d'une cinquantaine de PAC utilisés pour l'acquisition de services n'incluant pas des fournitures, extraits d'une base de données tenue par une société privée (MERX) dont TPSGC a retenu les services.

Équipe de vérification

Vérificateur général adjoint : David Rattray
Directeur principal : Hugh McRoberts
Directeur : Jaak Vanker

Sami Sourani
Casey Thomas
Rosemary Marenger
Sylvie Ouellette

Pour obtenir de l'information, veuillez communiquer avec M. Hugh McRoberts.

Annexe A

Rapport annuel sur les marchés du Secrétariat du Conseil du Trésor, 1998

1998 — Tous les ministères et les organismes assujettis au *Règlement sur les marchés de l'État*

Valeur totale des marchés attribués et des modifications nettes (en milliers de dollars) (note 1)

Type de marché		Biens	(%)	Services	(%)	Constructions	(%)	Total	(%)
Marchés inférieurs à 25 000 \$	Concurrentiels	401 433	46,66	101 039	19,90	19 302	48,22	521 774	37,05
	PAC	10 379	1,21	4 257	0,84	236	0,59	14 872	1,06
	Non concurrentiels	448 508	52,13	402 499	79,26	20 489	51,19	871 497	61,89
	Total partiel	860 320	100,00	507 795	100,00	40 027	100,00	1 408 142	100,00
Proportion		10,5 %							
Marchés de 25 000 \$ et plus	Concurrentiels	2 845 760	69,03	2 857 928	38,70	462 169	88,99	6 165 858	51,27
	PAC	838 090	20,33	958 965	12,99	16 371	3,15	1 813 426	15,08
	Non concurrentiels	438 768	10,64	3 567 164	48,31	40 824	7,86	4 046 757	33,65
	Total partiel	4 122 618	100,00	7 384 057	100,00	519 364	100,00	12 026 039	100,00
Proportion		89,5 %							
Tous les marchés	Concurrentiels	3 247 193	65,17	2 958 967	37,49	481 471	86,07	6 687 632	49,78
	PAC	848 469	17,03	963 222	12,21	16 607	2,97	1 828 298	13,61
	Non concurrentiels	887 276	17,81	3 969 663	50,30	61 313	10,96	4 918 253	36,61
Total		4 982 938	100,00	7 891 852	100,00	559 391	100,00	13 434 181	100,00
Proportions		37,09 %		58,74 %		4,16 %		100,0 %	

Ventilation : Marchés attribués 11 431 517 \$
Modifications 2 002 664 \$
Total 13 434 181 \$

Note 1 : Les données incluent les approvisionnements par cartes d'acquisition.

1998 — Tous les ministères et les organismes assujettis au *Règlement sur les marchés de l'État*

Valeur totale des marchés attribués et des modifications nettes (en milliers de dollars) (note 1)

N'inclut pas le marché de service du programme d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada

Type de marché		Biens	(%)	Services	(%)	Constructions	(%)	Total	(%)
Marchés inférieurs à 25 000 \$	Concurrentiels	401 433	46,66	101 039	19,90	19 302	48,22	521 774	37,05
	PAC	10 379	1,21	4 257	0,84	236	0,59	14 872	1,06
	Non concurrentiels	448 508	52,13	402 499	79,26	20 489	51,19	871 496	61,89
	Total partiel	860 320	100,00	507 795	100,00	40 027	100,00	1 408 142	100,00
Proportion		13,5 %							
Marchés de 25 000 \$ et plus	Concurrentiels	2 845 760	69,03	2 857 928	65,13	462 169	88,99	6 165 857	68,28
	PAC	838 090	20,33	958 965	21,85	16 371	3,15	1 813 426	20,08
	Non concurrentiels	438 768	10,64	571 164	13,02	40 824	7,86	1 050 756	11,64
	Total partiel	4 122 618	100,00	4 388 057	100,00	519 364	100,00	9 030 039	100,00
Proportion		86,5 %							
Tous les marchés	Concurrentiels	3 247 193	65,17	2 958 967	60,44	481 471	86,07	6 687 631	64,07
	PAC	848 469	17,03	963 222	19,67	16 607	2,97	1 828 298	17,52
	Non concurrentiels	887 276	17,81	973 663	19,89	61 313	10,96	1 922 252	18,42
Total		4 982 938	100,00	4 895 852	100,00	559 391	100,00	10 438 181	100,00
Proportions		47,74 %		46,90 %		5,36 %		100,0 %	

Ventilation : Marchés attribués 8 435 517 \$
Modifications 2 002 664 \$
Total 10 438 181 \$

Note 1 : Les données incluent les approvisionnements par cartes d'acquisition, mais excluent le marché de services non concurrentiel du programme d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada d'une valeur de 2,996 milliards de dollars (approuvé par le Cabinet).

Annexe A (suite)

1998 — Tous les ministères et les organismes assujettis au *Règlement sur les marchés de l'État* Nombre total de marchés (note 1)

Type de marché		Biens	(%)	Services	(%)	Constructions	(%)	Total	(%)
Marchés inférieurs à 25 000 \$	Concurrentiels	515 563	37,95	32 556	20,54	2 879	43,99	550 998	36,16
	PAC	354	0,03	189	0,12	35	0,53	578	0,04
	Non concurrentiels	842 655	62,03	125 779	79,34	3 630	55,47	972 064	63,80
	Total partiel	1 358 572	100,00	158 524	100,00	6 544	100,00	1 523 640	100,00
Proportion								98,69 %	
Marchés de 25 000 \$ et plus	Concurrentiels	4 390	67,97	6 831	60,29	1 802	72,22	13 023	64,20
	PAC	1 663	25,75	1 874	16,54	69	2,77	3 606	17,78
	Non concurrentiels	406	6,29	2 625	23,17	624	25,01	3 655	18,02
	Total partiel	6 459	100,00	11 330	100,00	2 495	100,00	20 284	100,00
Proportion								1,31 %	
Tous les marchés	Concurrentiels	519 953	38,09	39 387	23,19	4 681	51,79	564 021	36,53
	PAC	2 017	0,15	2 063	1,21	104	1,15	4 184	0,27
	Non concurrentiels	843 061	61,76	128 404	75,60	4 254	47,06	975 719	63,20
Total		1 365 031	100,00	169 854	100,00	9 039	100,00	1 543 924	100,00
Proportions		88,41 %		11,00 %		0,59 %		100,0 %	

Note 1 : Les données incluent les approvisionnements par cartes d'acquisition.

Nous avons regroupé les chiffres et modifié la présentation du Rapport diffusé sur l'Internet. Ne comprend pas la révision qui incorpore 63 marchés inférieurs à 25 000 \$ et 100 marchés de 25 000 \$ et plus.

Source : Extrait du *Rapport annuel sur les marchés 1998*.

Annexe A (suite)

Rapport annuel sur les marchés, 1998

Ministère et organisme	Inférieurs à 25 000 \$		Marchés de 25 000 \$ et plus										Inférieurs et supérieurs à 25 000 \$					
	Total partiel		Appel d'offres élec.		Appel d'offres trad.		PAC		Concurrentiel		Non concurrentiel		Total partiel		% concurrentiel		Total final	
	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000)	Nbre	(000) \$	Nbre	(000)	Nbre	(000)
Agriculture et Agroalimentaire Canada	50 960	27 351	156	43 372	80	20 865	92	16 822	328	81 059	102	6 131	430	87 190	76,3%	93,0%	51 390	114 541
Agence de promotion économique du Canada atlantique	2 707	4 264	47	4 406	16	1 304	3	487	66	6 197	5	161	71	6 358	93 %	97 %	2 778	10 622
Commission de contrôle de l'énergie atomique	399	3 055	7	521	3	208	16	2 264	26	2 993	24	1 114	50	4 107	52 %	73 %	449	7 162
Bureau du vérificateur général	1 682	5 398	1	482	3	162	0	0	4	644	24	997	28	1 641	14 %	39 %	1 710	7 039
Bureau de l'information du Canada	1 216	2 928	1	1 070	20	5 051	0	0	21	6 121	15	785	36	6 906	58 %	89 %	1 252	9 834
Conseil canadien des relations du travail	0	0	1	25	0	0	0	0	1	25	0	0	1	25	100 %	100 %	1	25
Centre canadien de gestion	679	1 954	0	0	15	1 059	0	0	15	1 059	7	269	22	1 328	68 %	80 %	701	3 282
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	78	139	2	217	0	0	0	0	2	217	2	3 170	4	3 387	50 %	6 %	82	3 526
Agence canadienne d'inspection des aliments	25 791	8 399	8	1 137	18	1 714	10	1 295	36	4 146	28	1 343	64	5 489	56 %	76 %	25 855	13 888
Patrimoine Canadien	42 121	43 660	136	38 944	143	18 605	29	2 522	308	60 071	79	4 497	387	64 568	80 %	93 %	42 508	108 228
Commission canadienne des droits de la personne	1 542	2 165	2	100	3	277	0	0	5	377	0	0	5	377	100 %	100 %	1 547	2 542
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	1	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0!	0	1	20
Agence canadienne de développement international	5 477	8 195	278	176 959	86	31 135	54	23 152	418	231 246	60	14 249	478	245 495	87 %	94 %	5 955	253 690
Tribunal canadien du commerce extérieur	803	1 233	4	490	3	544	0	0	7	1 034	3	95	10	1 129	70 %	92 %	813	2 362
Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications	853	1 620	1	220	3	196	0	0	4	416	3	180	7	596	57 %	70 %	860	2 216
Agence spatiale canadienne	2 703	7 467	47	226 701	44	18 796	116	41 750	207	287 247	37	9 881	244	297 128	85 %	97 %	2 947	304 595
Office des transports du Canada	892	887	0	0	1	35	0	0	1	35	0	0	1	35	100 %	100 %	893	922
Citoyenneté et Immigration	6 256	7 708	58	28 890	20	25 303	19	5 633	97	59 826	10	3 209	107	63 035	91 %	95 %	6 363	70 743
Tribunal de l'aviation civile	273	142	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	273	142
Commissaire à la magistrature fédérale	310	547	0	0	1	45	0	0	1	45	11	703	12	748	8 %	6 %	322	1 295
Commissariat aux langues officielles	401	838	0	0	0	0	0	0	0	0	1	55	1	55	0 %	0 %	402	893
Tribunal de la concurrence	178	37	0	0	0	0	0	0	0	0	1	100	1	100	0 %	0 %	179	137
Service correctionnel Canada	113 154	112 948	519	91 479	385	67 033	239	105 274	1 143	263 786	271	33 995	1 414	297 781	81 %	89 %	114 568	410 729
Protection civile Canada	7	103	4	200	0	313	0	0	4	513	1	37	5	550	80 %	93 %	12	653
Environnement Canada	40 974	29 577	318	40 684	38	14 605	139	19 057	495	74 346	178	8 209	673	82 555	74 %	90 %	41 647	112 132
Cour fédérale du Canada	1 108	1 590	1	30	0	259	1	169	2	458	10	433	12	891	17 %	51 %	1 120	2 481
Bureau fédéral du développement régional (Québec)	660	1 910	18	1 725	1	839	2	118	21	2 682	5	269	26	2 951	81 %	91 %	686	4 861
Finances	4 461	4 527	10	5 753	7	1 006	12	1 421	29	8 180	15	1 441	44	9 621	66 %	85 %	4 505	14 148
Pêches et Océans	207 801	144 878	376	62 412	847	134 587	186	23 287	1 409	220 286	260	20 015	1 669	240 301	84 %	92 %	209 470	385 179
Affaires étrangères et Commerce international	10 389	24 963	54	30 095	91	36 398	63	14 034	208	80 527	104	6 435	312	86 962	67 %	93 %	10 701	111 925
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	112	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112	18
Santé Canada	70 456	55 128	99	14 726	61	12 318	196	25 143	356	52 187	258	18 323	614	70 510	58 %	74 %	71 070	125 638
Développement des ressources humaines Canada	62 661	58 799	68	15 427	76	55 251	160	47 083	304	117 761	108	8 348	412	126 109	74 %	93 %	63 073	184 908

Secrétariat du Conseil du Trésor – Rapport annuel sur les marchés
du gouvernement – 1998

Annexe A (suite)

Ministère et organisme	Inférieurs à 25 000 \$		Marchés de 25 000 \$ et plus										Inférieurs et supérieurs à 25 000 \$					
	Total partiel		Appel d'offres élec.		Appel d'offres trad.		PAC		Concurrentiel		Non concurrentiel		Total partiel		% concurrentiel		Total final	
	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000)	Nbre	(000) \$	Nbre	(000)	Nbre	(000)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	1 088	3 518	1	146	7	769	0	0	8	915	0	0	8	915	100 %	100 %	1 096	4 433
Affaires indiennes et du Nord Canada	26 472	35 494	127	60 620	122	28 785	41	9 701	290	99 106	134	22 750	424	121 856	68 %	81 %	26 896	157 350
Industrie Canada	33 089	63 612	74	32 681	445	27 714	138	23 348	657	83 743	270	12 254	927	95 997	71 %	87 %	34 016	159 609
Justice	6 816	11 856	47	19 349	29	4 609	44	5 123	120	29 081	63	3 651	183	32 732	66 %	89 %	6 999	44 588
Conseil de recherches médicales	471	809	0	0	9	939	0	0	9	939	10	1 000	19	1 939	47 %	48 %	490	2 748
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1 394	1 155	1	143	12	742	0	0	13	885	0	0	13	885	100 %	100 %	1 407	2 040
Archives nationales du Canada	6 947	6 204	10	1 290	2	493	7	630	19	2 413	7	297	26	2 710	73 %	89 %	6 973	8 914
Défense nationale	334 210	212 896	2 137	1 217 055	808	812 503	939	1 154 138	3 884	3 183 696	359	3 601 880	4 243	6 785 576	92 %	47 %	338 453	6 998 472
Office national de l'énergie	579	1 354	4	395	14	1 470	6	1 211	24	3 076	1	-93	25	2 983	96 %	103 %	604	4 337
Office national du film	1 377	373	6	1 067	2	114	1	116	9	1 297	0	0	9	1 297	100 %	100 %	1 386	1 670
Bibliothèque nationale	2 141	2 279	2	1 000	0	0	6	684	8	1 684	0	-22	8	1 662	100 %	101 %	2 149	3 941
Commission nationale des libérations conditionnelles	987	484	1	170	2	56	0	0	3	226	0	0	3	226	100 %	100 %	990	710
Conseil national de recherches	39 308	51 519	118	30 194	71	14 592	167	21 430	356	66 216	67	3 967	423	70 183	84 %	94 %	39 731	121 702
Ressources naturelles Canada	77 254	84 980	169	25 537	93	15 184	200	19 223	462	59 944	68	4 149	530	64 093	87 %	94 %	77 784	149 073
Bureau du Directeur général des élections	574	188	4	719	8	5 709	3	2 930	15	9 358	0	354	15	9 712	100 %	96 %	589	9 900
Bureau du surintendant des institutions financières	1 081	2 054	0	0	6	7 813	0	0	6	7 813	14	886	20	8 699	30 %	90 %	1 101	10 753
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	328	323	1	131	1	54	0	0	2	185	0	0	2	185	100 %	100 %	330	508
Commissaire à la protection de la vie privée du Canada	634	930	0	0	1	26	0	0	1	26	1	50	2	76	50 %	34 %	636	1 006
Bureau du Conseil privé	1 760	3 894	8	4 147	9	4 228	4	281	21	8 656	8	462	29	9 118	72 %	95 %	1 789	13 012
Commission de la fonction publique	6 065	9 042	43	2 541	58	4 054	5	380	106	6 975	37	1 054	143	8 029	74 %	87 %	6 208	17 071
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	114 017	171 969	1 442	947 817	1 177	1 072 396	292	117 910	2 911	2 138 123	697	215 808	3 608	2 353 931	81 %	91 %	117 625	2 525 900
Commission des plaintes du public contre la GRC	767	936	0	0	12	765	1	35	13	800	0	0	13	800	100 %	100 %	780	1 736
Revenu Canada	76 138	62 497	188	99 293	573	73 044	133	35 937	894	208 274	75	12 188	969	220 462	92 %	94 %	77 107	282 959
Gendarmerie royale du Canada	50 647	28 023	190	44 370	191	23 262	110	33 733	491	101 365	118	13 104	609	114 469	81 %	89 %	51 256	142 492
Conseil de recherches en sciences humaines	176	499	0	0	6	313	0	0	6	313	0	0	6	313	100 %	100 %	182	812
Solliciteur général Canada	729	2 057	1	43	9	715	3	116	13	874	2	131	15	1 005	87 %	87 %	744	3 062
Statistique Canada	15 310	20 255	69	5 978	19	4 312	49	4 050	137	14 340	11	589	148	14 929	93 %	96 %	15 458	35 184
Condition féminine	166	723	0	0	18	1 171	0	0	18	1 171	0	21	18	1 192	100 %	98 %	184	1 915
Cour suprême du Canada	1 012	664	1	76	1	66	0	0	2	142	2	68	4	210	50 %	68 %	1 016	874
Cour canadienne de l'impôt	346	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	346	72
Transports Canada	44 930	43 672	229	55 419	106	30 950	78	16 339	413	102 708	54	4 934	467	107 642	88 %	95 %	45 397	151 314
Bureau de la sécurité des transports	3 453	1 523	2	78	14	2 274	4	5 266	20	7 618	3	760	23	8 378	87 %	91 %	3 476	9 901
Conseil du Trésor	5 054	4 602	3	207 363	33	5 417	5	273	41	213 053	12	988	53	214 041	77 %	100 %	5 107	218 643

Annexe A (suite)

Ministère et organisme	Inférieurs à 25 000 \$		Marchés de 25 000 \$ et plus										Inférieurs et supérieurs à 25 000 \$					
	Total partiel		Appel d'offres élec.		Appel d'offres trad.		PAC		Concurrentiel		Non concurrentiel		Total partiel		% concurrentiel		Total final	
	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000) \$	Nbre	(000)	Nbre	(000) \$	Nbre	(000)	Nbre	(000)
Anciens Combattants Canada	8 563	11 005	71	14 414	23	14 296	32	30 827	126	59 537	16	810	142	60 347	89 %	99 %	8 705	71 352
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	2 652	4 225	3	248	9	774	1	231	13	1 253	4	276	17	1 529	76 %	82 %	2 669	5 754
Total	1 523 640	1 408 134	7 168	3 558 349	5 855	2 607 517	3 606	1 813 423	16 629	7 979 289	3 655	4 046 760	20 284	12 026 049	82 %	66 %	1 543 924	13 434 183

¹ Le pouvoir inhérent du vérificateur général de conclure des contrats pour des services professionnels n'est pas soumis au *Règlement sur les marchés de l'État* mais plutôt au paragraphe 15(2) de la *Loi sur le vérificateur général*. La politique du vérificateur général sur les contrats pour services professionnels veut que les contrats dont les honoraires excèdent 25 000 \$ soient attribués par voie de concours, à moins qu'ils ne répondent à l'un des critères d'exemption. Dans 17 des 24 contrats mentionnés ci-dessus, les honoraires étaient inférieurs à 25 000 \$.

Note : Les totaux ne peuvent correspondre à cause des chiffres arrondis.

Source : Extrait du *Rapport annuel sur les marchés 1998*.

Annexe B

Politique du gouvernement sur les marchés

L'objectif des marchés publics est de permettre l'acquisition de biens et de services et l'exécution de travaux de construction, d'une manière qui contribue à accroître l'accès, la concurrence et l'équité, qui soit la plus rentable ou, le cas échéant, la plus conforme aux intérêts de l'État et du peuple canadien.

Les marchés publics doivent être organisés de façon prudente et intègre, et ils doivent :

- a) résister à l'examen du public au chapitre de la prudence et de l'intégrité, faciliter l'accès, encourager la concurrence et constituer une dépense équitable de fonds publics;*
- b) donner la primauté aux éléments fondamentaux du mécanisme d'acquisition;*
- c) favoriser le développement industriel et régional à long terme et les autres objectifs nationaux pertinents, incluant les objectifs de développement économique autochtones;*
- d) être conformes aux obligations de l'État aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain, de l'Accord relatif aux marchés publics — Organisation mondiale du commerce et de l'Accord sur le commerce intérieur.*

Source : Manuel de la politique sur les marchés du Secrétariat du Conseil du Trésor